
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mercredi 28 avril 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Sandrine Burger*, *MM. Alain de Kalbermatten, Endri Gega*, *M^{me} Sophie Kuster*, *M. Jean Sanchez*, *M^{mes} Marie-France Spielmann* et *Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 avril et mercredi 28 avril 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tout d'abord, nous voudrions excuser l'absence de M^{me} Marie-Christine Cabussat, qui participe à un séminaire avec les cadres du Palais Eynard. Ensuite, M. Pierre Maudet est excusé; comme il l'a signalé hier à la séance de 17 h, il sera avec nous à partir de 20 h 30. M^{me} Sandrine Salerno sera absente à 20 h 30; la magistrate demande que, le cas échéant, le traitement des rapports PA-76 A/B, PA-98 A et P-229 A soit reporté. M. Patrice Mugny sera également absent dès 20 h 30. M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, vous demandez la parole?

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je me permets d'intervenir au nom de ma collègue Christiane Olivier, puisqu'elle est aphone. Je dois dire que le groupe socialiste partage la préoccupation dont elle aimerait faire part au Conseil municipal. M^{me} Olivier s'étonne que le département des autorités, comme vous venez de nous le communiquer, demande à M^{me} Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, de participer à un séminaire, alors même qu'aujourd'hui a lieu une séance du Conseil municipal. Nous pensons que sa présence nous est précieuse. Il conviendrait qu'elle puisse être présente et qu'on ne lui demande pas d'être absente le jour du Conseil municipal.

La présidente. Madame la conseillère municipale, nous partageons votre inquiétude et nous transmettrons donc au Conseil administratif et à M. Moret, directeur général de l'administration municipale, qui nous entend certainement...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je ne sais pas si c'est la bonne procédure, alors je fais juste ma demande. Nous avons été saisis d'une plainte de gens qui, distribuant des tracts sur la voie publique, avaient été verbalisés. C'est de l'ordre du cantonal, nous avons bien entendu, néanmoins A gauche toute! avait déposé, il y a six ou sept mois, le projet d'arrêté PA-99 sur l'utilisation du domaine public pour des activités citoyennes. Comme nous entrons en période de campagne

électorale, j'imagine que pas un groupe de cette assemblée n'a envie d'avoir à recourir à chaque distribution de tracts ou quand il mettra une petite table pour présenter son matériel de vote.

Je voudrais faire remonter en urgence dans l'ordre du jour le projet d'arrêté PA-99. Mais notre propos n'est pas de le traiter maintenant, car nous n'avons pas envie d'un débat fleuve: nous demandons simplement son renvoi en commission sans discussion, si, évidemment, mes collègues conseillers municipaux sont d'accord.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Néanmoins, par respect de la procédure, pouvez-vous écrire votre motion d'ordre, pour que nous puissions l'avoir ici au bureau?

Le bureau a été saisi d'une seconde motion d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-120 de MM. Salvatore Vitanza, Jean-Charles Lathion et M^{me} Renate Cornu, intitulée «FAD: que cesse la comédie!»

J'ai une dernière communication: M. Manuel Tornare nous a demandé formellement hier soir de reporter le traitement du rapport PR-774 A à 20 h 30.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Madame la présidente, je voudrais intervenir sur le rapport PR-774 A concernant la salarisation de ludothèques. Vous l'annoncez pour 20 h 30 et j'avais un commentaire à faire. Je ne sais pas si je peux le faire maintenant ou après...

La présidente. Je vous donnerai la parole quand nous arriverons à cet objet, si vous êtes d'accord... (*Des coups de canon retentissent.*) Nous sommes quelque peu perturbés par des tirs de canon... Je crois qu'il y a une manifestation au parc des Bastions... Monsieur Pascal Rubeli, vous avez la parole...

M. Pascal Rubeli (UDC). Juste quelques informations quant au bruit en ce moment: il s'agit de la reddition d'un régiment et la procédure veut que les vieux artilleurs tirent sept ou huit coups de canon et après ce sera fini. (*Brouhaha.*)

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à une question posée à ma collègue Sandrine Salerno par M. Gilbert Schreyer, ici présent. «Lors de la séance plénière du 2 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé l'achat de la propriété sise à l'avenue Godefroy 18. Quels sont l'état locatif et l'affectation de cette demeure?» Réponse de M^{me} Salerno, qui me prie de vous la transmettre: «Depuis le 16 février 2004, c'est un bail avec l'Université de 4500 francs par mois, deux logements pour étudiants (reconduit d'année en année).» J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Je poursuis, Madame la présidente, avec une question orale de M. Tauxe au sujet des déprédations régulières à l'abribus de la place de la Navigation. Il m'est transmis que le constat de M. Tauxe concerne évidemment des dégâts nouveaux; une première vitre cassée a été remplacée dans les délais usuels et il sera fait diligence pour que la deuxième vitre cassée, voire la troisième, selon mes services, soient remplacées le plus rapidement possible.

La présidente. Nous passons à la motion d'ordre concernant l'interpellation urgente I-120. Monsieur Vitanza, vous avez la parole pour motiver l'urgence de votre interpellation.

M. Salvatore Vitanza (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical demande l'urgence sur cette interpellation pour plusieurs raisons. En effet, depuis la décision de ne pas reconduire la directrice, M^{me} Anne Bisang, à la tête de la Comédie, nous pensons que l'Etat – en l'occurrence les services de M. Beer – s'emploie à manœuvrer afin de discréditer l'institution, mais également afin d'imposer son candidat ou sa candidate.

Aujourd'hui, nous souhaiterions connaître la position de M. Mugny face aux manœuvres du Conseil d'Etat et quelle orientation il veut donner à cette affaire. (*Brouhaha.*) Nous aimerions également qu'il nous communique les démarches qu'il compte entreprendre et quel soutien il apporte aux représentants de la fondation.

Pour les motifs que nous venons d'évoquer et que nous développerons plus tard, le groupe radical demande l'urgence pour cette affaire. Enfin, si l'urgence est acceptée, qu'elle soit traitée entre 17 h et 19 h, car M. Mugny sera absent lors de la deuxième séance.

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe, afin qu'elle s'exprime sur l'urgence. M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio pour le groupe socialiste...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste refusera cette urgence, parce qu'elle est motivée de façon inacceptable. Attaquer un conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, fût-il socialiste ou d'un autre parti, et dire qu'il est responsable de manœuvres, je trouve cela proprement scandaleux, tout comme mon groupe.

En conséquence de quoi, nous refusons totalement cette urgence et nous réitérons notre totale confiance au groupe de la Comédie et à sa directrice.

M. Alexandre Wisard (Ve). Cette séance commence fort mal, pour deux raisons. D'abord, je ne vois pas le caractère d'urgence de débattre aujourd'hui publiquement de ce qui se passe à la Fondation d'art dramatique (FAD). Les uns et les autres, nous avons des représentants dans cette fondation, laissons-les travailler! Je pense que c'est une très mauvaise idée de vouloir lancer le débat maintenant.

La seconde raison, c'est que, je le rappelle, plus de 30 rapports de commission figurent à notre ordre du jour. Ces rapports débouchent sur des prestations que nous offrons à la population. Nous n'avons pas pu les traiter il y a un mois. Si nous continuons à travailler de la sorte, nous n'avancerons pas... Donc, non à cette urgence pour les Verts! (*Applaudissements.*)

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Pour ce qui est de notre groupe, nous allons entrer en matière sur l'urgence, notamment par rapport aux différentes attaques que la FAD a subies par voie de presse. Je pense que le sujet est délicat... (*Brouhaha.*)

La présidente. Pourrait-on avoir un peu de silence? La séance vient de commencer et il est déjà très difficile de travailler. Monsieur Jean-Charles Lathion, pour le groupe démocrate-chrétien, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été un peu étonné du procès d'intention par rapport au Conseil d'Etat. M. Vitanza y est allé avec toute la fougue de sa jeunesse. L'appréciation du Parti démocrate-chrétien sera plus pondérée. (*Brouhaha.*) Il est vrai que nous avons assisté à un échange de positions entre la FAD et

le Conseil d'Etat, par presse interposée, et nous aurions souhaité que le magistrat s'exprime à ce sujet.

Pour nous, c'est tout simplement donner la possibilité à la Ville de s'exprimer. Nous sommes représentés à cette FAD et il serait bon que nous recevions des informations de première main, sans devoir nous contenter de ce que les journaux écrivent, ce qui est toujours assez désagréable. Je pense que M. Mugny a le droit de s'expliquer à ce sujet. Notre groupe acceptera l'urgence.

M. Jacques Baud (HP). Comédie, comédie! Comme c'est parti, on va se marrer un bon coup... Alors, pourquoi pas? C'est le printemps, allons-y! J'attends, merci!

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous n'entrerons pas en matière sur l'urgence de cette affaire. En effet, comme vous le savez tous et comme il vient d'être dit, tous les partis politiques ont des représentants à la fondation. C'est leur travail. Cette affaire a déjà beaucoup trop défrayé la chronique. Nous ne pouvons pas intervenir de la sorte dans le fonctionnement direct de la FAD. C'est le travail de nos représentants et de la fondation, travail sur lequel doivent déboucher des propositions et la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice.

Il n'y a donc pas d'urgence pour nous. Il est surtout urgent de laisser nos représentants travailler correctement et dans la sérénité.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux voteront cette urgence, non pas pour ajouter un bruit supplémentaire aux différents bruits que nous entendons, mais, au contraire, pour permettre à chacun, ou en tout cas aux interpellateurs, de mettre les cartes sur la table, de sorte que le débat se poursuive en toute sérénité. Nous pensons qu'il manque des informations objectives au public et qu'il sera enrichissant de transmettre les observations des conseillers municipaux.

Les interpellations ne donnent de toute façon pas lieu directement à des actions et elles ne risquent donc pas de polluer le débat ni d'aboutir à des extrêmes. Pour que les choses soient claires, les libéraux voteront l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur l'interpellation I-120 est refusée par 42 non contre 22 oui (2 abstentions).

La présidente. Nous passons à la deuxième urgence, soit la motion d'ordre de M^{me} Salika Wenger et de M. Grégoire Carasso, qui demande de renvoyer en urgence le projet d'arrêté PA-99 et la motion M-894 sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public. Je donne la parole à l'une ou l'un de ses auteurs pour défendre l'urgence...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je serai brève, puisque, tout à l'heure, dans la présentation, j'ai quasiment tout dit. Deux personnes ont été interpellées sur la voie publique et ont reçu une amende de 180 francs parce qu'elles distribuaient des tracts. Il nous semble quand même un peu difficile de verbaliser des personnes en train de remplir un devoir civique ou un travail que, pour ma part, j'estime être civique. En tout cas, c'est la définition qu'on en donne.

J'ai regardé la loi à laquelle les policiers ont fait référence pour verbaliser, et c'est une loi qui date du XIX^e siècle. Je vous recommande tout particulièrement de lire l'alinéa qui a trait à la fermeture des trappons... Vous verrez, c'est très important et très intéressant. Cette loi est une vieille loi et elle devrait probablement être toilettée, mais visiblement elle ne l'a pas été. Les policiers du canton ont profité de cette loi plus que dépassée et obsolète pour verbaliser ces personnes.

Nous entrons en campagne, nous le savons tous, même si chacun prétend que ce n'est pas le cas. Nous allons probablement tous commencer à mettre des tables sur la voie publique et à distribuer des tracts dans divers quartiers. Je ne crois pas que nous ayons, les uns et les autres, envie d'être verbalisés, ni de faire appel. Un arrêt du Tribunal fédéral a d'ailleurs confirmé que verbaliser dans ce cas-là était illégal.

Nous avons beaucoup de travail ce soir et c'est pourquoi nous demandons le renvoi sans discussion de ce projet d'arrêté PA-99 en commission. Lorsqu'il sera de retour, la situation en matière d'espace public de la commune de Genève sera peut-être éclaircie et nous pourrons alors en débattre.

La présidente. Madame Linda de Coulon, pour le groupe libéral, vous avez la parole.

M^{me} Linda de Coulon (L). S'agissant de l'urgence, je ne m'exprimerai pas sur le fond, contrairement à ce que vient de faire M^{me} Salika Wenger. Mais, quitte à me répéter, je trouve de plus en plus que cet ordre du jour respecte décidément les principes bibliques, en ce sens que les derniers seront les premiers...

Ce projet d'arrêté figure au point N° 79 de l'ordre du jour et, comme le préopinant M. Wisard l'a exprimé au sujet de la précédente motion d'ordre, nous avons un nombre de rapports incalculable à traiter absolument ce soir. M. le maire est certainement d'accord avec moi. Or toute cette discussion nous fait perdre des minutes importantes. Trente rapports sont inscrits à notre ordre du jour!

Par conséquent, personnellement et le groupe libéral avec moi, nous nous opposons formellement à l'entrée en matière et à la discussion sur ce projet d'arrêté PA-99. Qu'il reste là où il est à l'ordre du jour!

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical refusera la demande d'urgence et, si elle était acceptée, il s'opposera également à un renvoi direct au Conseil administratif. Si l'urgence était acceptée, nous demanderions *a minima* le débat sur ce projet d'arrêté.

D'abord, sur le fond, nous ne voyons pas en quoi il peut y avoir une urgence sur ce sujet. C'est vrai que nos campagnes électorales approchent. Madame Wenger, vous avez développé un peu plus que l'urgence. Vous avez dénoncé une loi du XIX^e siècle, que vous voulez changer. Qu'il y ait une loi non dépeussierée depuis le XIX^e siècle, ce n'est pas impossible, mais, en tout cas, il n'y a pas de raison de voter en urgence, comme cela, en cinq minutes.

Ensuite, vous avez également dit vous-même qu'on parle de loi cantonale, voire fédérale... Il y a donc un second argument pour refuser l'urgence dans cette enceinte.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, je crois qu'il y a méprise. On nous demande de prendre position sur l'urgence du renvoi de ces deux textes en commission. Eh bien, nous, le groupe des Verts, nous accepterons cette motion d'ordre, mais nous ne discuterons pas des deux textes.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous n'accepterons pas l'urgence pour deux raisons fondamentales. La première, c'est que ce n'est certainement pas le seul objet qui pourrait être urgent, parce que, si nous analysons, ils deviennent tous urgents compte tenu du temps que nous mettons à les traiter. A partir de là, l'important, pour nous, est d'avancer dans notre ordre du jour et d'éviter de répéter de nombreuses fois les mêmes choses, car c'est quand même cela qui freine les travaux.

Seconde raison de notre refus, nous ne voyons pas pourquoi nous ferions un renvoi direct en commission. Nous pourrions le faire, mais au moment opportun, quand nous traiterons ces deux objets, donc le plus rapidement possible.

La présidente. Nous passons au vote. Ceux qui acceptent de renvoyer directement le projet d'arrêté PA-99 et la motion M-894 en commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public votent oui... (*Remarque.*) La motion d'ordre demande le renvoi en commission sans débat. Donc, si vous voulez débattre des objets, vous votez non à la motion d'ordre!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 30 non.

La présidente. L'urgence et le renvoi du projet d'arrêté PA-99 et de la motion M-894 directement à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public sont acceptés...

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, excusez-moi, mais on vient de voter sur l'urgence. Pour renvoyer directement les objets en commission, il faut un deuxième vote. On ne peut pas faire un seul vote. D'autre part, je trouve assez étrange qu'on traite ces points alors que le magistrat n'est pas là. La moindre des politesses ici, que vous réclamez d'ailleurs pour vos magistrats, c'est que M. Maudet soit là...

Il est nécessaire de faire un deuxième vote pour renvoyer ces objets directement en commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, voire pour ouvrir préalablement la discussion.

La présidente. Monsieur Brandt, j'ai lu la motion d'ordre, elle a été motivée...

M. Simon Brandt. Vous ne pouvez pas la libeller comme ça! Il faut faire deux votes différents, d'abord sur l'urgence, puis sur le renvoi en commission...

La présidente. Mais la motion d'ordre demandait très exactement le renvoi direct en commission...

M. Simon Brandt. Alors, on peut donc priver le Conseil municipal d'un débat, parce que cela arrange la majorité? C'est cela, la démocratie? Avez-vous peur du débat? (*Protestations.*) Vous devez ouvrir la discussion...

La présidente. Madame Wenger, vous avez la parole...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Faut-il vous rappeler à tous qu'à chaque séance nous votons des renvois en commission sans discussion, directement? Je ne vois pas quelle est la différence... Nous le faisons régulièrement pour des propositions qui sont bien plus importantes et qui portent parfois sur des millions de francs. Alors, aujourd'hui, je ne comprends pas que vous ayez des coquetteries de cet ordre. (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je suspends la séance quelques minutes, car j'ai besoin de consulter le bureau.

(La séance est suspendue pendant deux minutes.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, après discussion avec le bureau, il apparaît effectivement que cette motion d'ordre a été mal libellée. Ces deux objets peuvent remonter dans l'ordre du jour, c'est ce que vous avez voté. Mais il est vrai que pour renvoyer un objet en commission directement, il faut que tous les chefs de groupe soient d'accord. Si un seul groupe a envie de débattre sur l'objet, il a le droit de le faire. Nous avons toujours pratiqué de la sorte.

Nous vous proposons donc, l'urgence ayant été acceptée, d'avoir la discussion sur ces deux points à 20 h 30...

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous venez de résumer ce que je voulais proposer. La motion d'ordre consiste à modifier l'ordre du jour. Maintenant, en ce qui concerne le renvoi direct en commission, si un seul groupe le demande, on ouvre la discussion et on ne renvoie pas l'objet directement.

M. Rémy Burri (R). Je me réjouis de voir un peu de démocratie revenir dans cette enceinte. Pour notre part, nous avons déjà demandé d'ouvrir le débat. Mais, en plus, nous souhaitons qu'il ait lieu lorsque le magistrat concerné, à savoir M. Pierre Maudet, sera présent.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Burri. Normalement, M. Maudet sera là à 20 h 30. C'est pourquoi je proposais de traiter ces points ce moment-là.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je n'ai pas la même lecture que M. Queloz de l'article 52 du règlement du Conseil municipal, qui dit: «La motion d'ordre est une proposition qui concerne soit l'ordonnance à établir dans la série des objets à l'ordre du jour, soit le déroulement même des délibérations.»

Cette motion d'ordre demandait qu'on se saisisse de l'objet et qu'on le renvoie directement en commission. Je vous rappelle que les motionnaires peuvent demander le renvoi direct en commission d'une motion, soit au moment du dépôt, soit après. A partir du moment où les auteurs décident de renvoyer directement leur projet en commission, ils le disent. La motion d'ordre fait en sorte qu'on se saisisse du point et à partir du moment où ce point est accepté, eh bien il est accepté avec le renvoi direct en commission. Cela semble assez logique.

Maintenant, j'aimerais que vous me donniez l'article du règlement qui dit que tous les chefs de groupe doivent être d'accord pour qu'on renvoie un objet sans discussion... Il faudra peut-être mettre cela à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission du règlement, afin de redéfinir ce qu'est exactement une motion d'ordre.

La présidente. Je m'étonne un peu, et le bureau avec moi, de vos propos, Monsieur Piguet, vous qui avez présidé ce Conseil municipal l'an dernier, qui avez fait un excellent travail à propos du nouveau règlement et qui avez eu tellement de mal à renvoyer des points directement en commission, parce qu'un seul groupe, parfois, voulait en discuter...

Je relis ici l'article 74, alinéa 4, du règlement: «Sans aucune opposition des membres du Conseil municipal, sur proposition du bureau et avec l'aval des chefs et cheffes de groupe, la proposition est renvoyée après la prise en considération directement en commission sans débat.» Voilà, Monsieur Piguet, je vous renvoie au règlement!

Monsieur Froidevaux, vous avez la parole...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je renonce, car vous avez tout dit, Madame la présidente!

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 882 000 francs, soit:

- **un crédit de 822 000 francs destiné aux travaux d'assainissement urgents (élimination de l'amiante dans les matériaux faiblement agglomérés) de diverses crèches de la Ville de Genève, suite au processus d'expertises mené par le Service des bâtiments, et plus particulièrement dans la crèche Bertrand située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais;**
- **un crédit de 60 000 francs destiné au relogement provisoire des enfants de la crèche Bertrand durant les travaux d'assainissement, située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais (PR-777 A)¹.**

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 31 mars 2010 sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Séance du 31 mars 2010

Audition de M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, de M. Jean-Michel Perrin, adjoint de direction technique au Service municipal des bâtiments, et de M. Daniel Starrenberger, ingénieur mandataire (bureau B+S ingénieurs-conseils SA), qui se joignent à M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département municipal de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Tornare prend la parole en premier et rappelle qu'à son initiative la Ville a précédé l'Etat, dès 1999, dans l'analyse amiante systématique des bâtiments scolaires. Depuis lors, il est vrai, les méthodes d'analyse se sont affinées. S'agissant du désamiantage de la crèche Bertrand, dont il est question dans la proposition PR-777, M. Tornare se félicite d'avoir insisté pour trouver des solutions à moindre coût, ce qui a permis de passer en dessous des premiers devis, qui étaient estimés à près de 1 million de francs. A ce propos, il tient à saluer le rôle de M. Patrick Fuchsloch, fonctionnaire du Service des écoles.

¹ Proposition, 5165.

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses crèches

Il tient à prévenir que les niveaux d'amiante détectés à la crèche Bertrand ne présentent actuellement aucun danger pour les enfants. Enfin, il salue le travail du Service des bâtiments qui, avec l'accord du conseiller administratif Rémy Pagani, prend en charge la direction des travaux, en raison du fait que, contrairement au Service des écoles, la Délégation à la petite enfance ne dispose pas de service technique.

M^{me} Koch poursuit et insiste sur l'urgence que revêt la mise en œuvre du désamiantage de l'ancienne école Bertrand. Ce bâtiment accueille aujourd'hui 100 enfants, dont il fallait prévoir le relogement, pendant les travaux, dans d'autres institutions proches. Or la seule solution viable consiste à réaliser ces travaux pendant l'été, au moment où des places se libèrent dans d'autres crèches du quartier.

M. Perrin prie les commissaires d'autoriser ce crédit d'ici au mois de mai.

La présidente signale que cette proposition est parvenue très tardivement sur la table de la commission.

M. Perrin présente le dossier au niveau technique.

M. Perrin explique que cette demande de crédit concerne surtout le désamiantage de la crèche Bertrand, mais aussi, pour un montant moins important, des travaux similaires, dans les crèches Champel I et Asters. Ces crèches ont été expertisées en 2009 et, suivant les normes légales en vigueur, elles doivent être assainies d'ici à l'automne 2010. Détaillant les travaux, M. Perrin explique qu'il faut remplacer d'urgence les faux plafonds friables de Bertrand 20, alors que les zones amiantées des deux autres institutions, derrière les carrelages ou dans les locaux techniques, sont beaucoup moins accessibles aux usagers. Ces derniers travaux pourront être exécutés progressivement jusqu'à 2019.

Le chantier de Bertrand, le plus urgent et important des trois, sera divisé en cinq zones de dépression, qui seront traitées en deux étapes. Les stores seront déposés et reposés, ainsi que les luminaires, dont certains devront être remplacés. On en profitera pour installer un système de détection de feu pour toute la crèche. M. Perrin rappelle que cette ancienne école a été transformée en crèche par le Service municipal d'architecture il y a cinq ou six ans.

M. Perrin présente le planning du chantier de Bertrand, qu'il qualifie de «serré», car les travaux devront commencer au début du mois de juillet 2010 et se terminer à la veille de la rentrée, fin août 2010. Il est prévu de poursuivre le chantier les samedis, voire la nuit et les dimanches.

M. Starrenberger intervient pour insister sur l'obligation légale d'assainir les bâtiments exposés à l'amiante dans le délai d'un an après la remise du rapport d'expertise. Certes, la demande de crédit a été déposée tardivement, mais il

insiste sur la nécessité de rassurer, par ces travaux, les parents inquiets, et recommande aux commissaires de ne pas jouer avec la vie des enfants.

Fin de la présentation. La présidente invite les commissaires à passer aux questions.

Un commissaire demande quand le rapport d'expertise a été déposé.

M. Starrenberger informe qu'il a déposé son rapport en septembre 2009.

Un commissaire réagit à la recommandation précédente de M. Starrenberger de ne pas «jouer avec la vie des enfants». Il estime qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi. Il fait remarquer que tout le monde est censé connaître les délais de travail du Conseil municipal. Il estime malvenu d'impartir une dizaine de jours à la commission alors que cette demande de crédit a circulé dans les services pendant six mois.

A titre de complément d'information, M. Perrin explique que la demande de crédit était sous toit en novembre 2009, et qu'elle a été présentée au Conseil administratif le 2 décembre 2009.

La présidente remercie M^{me} Francine Koch ainsi que MM. Jean-Michel Perrin et Daniel Starrenberger de leur participation à l'audition, et leur donne congé.

La présidente prie les commissaires d'entamer le débat sur la proposition PR-777.

Discussion de la commission

Une commissaire libérale annonce que les commissaires du Parti libéral voteront favorablement la proposition PR-777.

Un commissaire du Parti radical approuvera aussi la proposition PR-777. Cependant, il tient à manifester qu'il trouve douteux qu'un mandataire fasse des commentaires sur le travail du Conseil municipal.

Un commissaire libéral est du même avis. A ce propos, il souhaite faire remarquer à la présidence que, lors des auditions, les commissaires sont autorisés à mener des échanges de nature politique avec les magistrats, cela à l'inverse des mandataires et des fonctionnaires, à qui les commissaires se limitent à adresser des questions techniques, afin de ne pas les mettre dans l'embarras.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que ce n'est pas la première fois, ce soir, qu'on fait à la commission le coup des délais. Il demande que les remarques qui ont été faites à ce sujet par la présidente et le commissaire radical soient consignées dans le rapport.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce qu'elle approuve la proposition PR-777.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, à l'instar d'autres commissaires, est embarrassé par la situation créée par cette demande de crédit, qui arrive, en effet, très tardivement sur la table de la commission. D'après son estimation, pour permettre aux travaux de démarrer à temps, il faudrait que le rapport sur la proposition PR-777 soit rendu pour le 12 avril 2010. Bien que cette situation ne soit guère agréable, il annonce que les commissaires de l'Union démocratique du centre voteront favorablement la proposition PR-777.

La présidente soumet à la commission des travaux et des constructions la proposition PR-777.

La proposition PR-777 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 822 000 francs destiné aux travaux d'assainissement urgents (élimination de l'amiante dans les matériaux faiblement agglomérés) de diverses crèches de la Ville de Genève, suite au processus d'expertises mené par le Service des bâtiments, et plus particulièrement dans la crèche Bertrand située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 822 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 15 725 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs destiné au relogement provisoire des enfants de la crèche Bertrand, durant les travaux d'assainissement, située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie ou des revenus équivalents supplémentaires dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur les rubriques 365, OTP «Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants», de la cellule 5002000 «Délégation à la petite enfance».

M^{me} Maria Pérez, présidente de la commission des travaux et des constructions (AGT). Je me lève simplement, Madame la présidente, pour remercier le rapporteur, qui n'est pas là, et qui a rédigé en quatre jours le rapport sur des travaux de désamiantage fort urgents. Je pense que M. le magistrat Pagani présentera lui-même la clause d'urgence qu'il convient d'ajouter aux deux arrêtés.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à vous remercier les uns et les autres de la diligence avec laquelle vous traitez les dossiers du département. Comme vous l'avez com-

pris, nous montons en puissance au niveau des investissements et c'est bien que nous soyons tous en phase.

Cela étant, je vous présente, Mesdames et Messieurs, un amendement pour munir de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, chacun des deux arrêtés. En effet, si nous voulons ouvrir le chantier cet été en raison des risques pour nos chers bambins, nous devons faire ces travaux de désamiantage très rapidement. Si nous voulons que ces travaux débutent à la fin du mois de juin, lorsque la crèche sera fermée, nous devons munir ces arrêtés de la clause d'urgence, bien que certains, dont moi-même, trouvent qu'il faut l'utiliser avec parcimonie. Je dépose donc un amendement visant à ajouter aux arrêtés I et II un article premier ainsi libellé:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors que, en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.»

Voilà, je vous remercie d'avance d'accepter cette proposition.

M^{me} Linda de Coulon (L). Il n'est presque pas nécessaire de prendre la parole, tant les choses sont évidentes. Il est clair que le Parti libéral votera cette proposition sans aucun état d'âme et j'espère que, bien entendu, tous les autres groupes feront de même.

M. Marc Dalphin (Ve). Oui, nous aussi, pour éloigner le danger de nos chers bambins, nous accepterons cette proposition ainsi amendée.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je m'exprimerai au nom du groupe, mais aussi au nom de notre rapporteur, Alain de Kalbermatten, qui aurait aimé être là pour vous le dire. Vous l'avez remarqué, il a été particulièrement rapide dans la rédaction de son rapport. Il tenait beaucoup à aller dans le sens des souhaits du magistrat et de notre inquiétude pour que ces travaux soient effectués de toute urgence. Hélas, M. Alain de Kalbermatten n'est pas là aujourd'hui, puisqu'il

a un rendez-vous pour le baptême de son fils Nicolas avec le curé de sa paroisse.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Le groupe socialiste votera également cette proposition sans état d'âme, parce qu'il ne s'agit pas d'âme, malgré mon préopinant démocrate-chrétien ou ma préopinante libérale... Il s'agit bien de raison et de raisons valables de santé publique et, comme pour toute la problématique amiante, nous voterons cette proposition. Ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible.

M. Pascal Rubeli (UDC). Bien sûr que nous voterons cette proposition! A vrai dire, nous avons été surpris du fait qu'elle soit arrivée tardivement et qu'elle ait donc nécessité un travail très rapide en commission avec un rapport à remettre très vite.

En fait, nous allons voter la clause d'urgence parce que nous ne pouvons pas mettre en péril toute l'opération s'il y avait un référendum. Mais la clause d'urgence reste toujours une manière de procéder qui réduit les droits démocratiques, puisque le référendum n'est plus possible. Or cela nous gêne sur le fond mais, sur la forme, il est clair que maintenant nous n'avons pas d'autre choix.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Le groupe A gauche toute! votera évidemment cette proposition. Pour répondre au préopinant du groupe de l'Union démocratique du centre, je pense que les nécessités font parfois loi. A vrai dire, je serais étonnée que quelqu'un s'oppose au désamiantage d'une crèche.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani à l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté à l'unanimité (57 oui).

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani à l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé est accepté à l'unanimité (57 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), et l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors que, en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 822 000 francs destiné aux travaux d'assainissement urgents (élimination de l'amiante dans les matériaux faiblement agglomérés) de diverses crèches de la Ville de Genève, suite au processus d'expertises mené par le Service des bâtiments, et plus particulièrement dans la crèche Bertrand située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 822 000 francs.

Art. 4. – Un montant de 15 725 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article 2 et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), et l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors que, en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs destiné au relogement provisoire des enfants de la crèche Bertrand, durant les travaux d'assainissement, située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article 2 sera financée par une économie ou des revenus équivalents supplémentaires dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 4. – La charge mentionnée à l'article 2 sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur les rubriques 365, OTP «Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants», de la cellule 5002000, «Délégation à la petite enfance».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. M. Tornare a demandé que le rapport PR-774A soit traité à 20 h 30. Madame Anne Moratti Jung, vous aviez souhaité vous exprimer à ce sujet.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Merci, Madame la présidente. Je veux juste m'assurer, comme c'est vous et le bureau qui êtes maîtres de l'ordre du jour, que vous ferez passer ce point avant les urgences. Quand j'ai vu arriver les urgences – heureusement, on n'a pas mis la Comédie – et connaissant ce Conseil municipal, capable de s'enflammer pour des urgences et de laisser de côté les points à l'ordre du jour, j'ai eu un peu peur pour ce rapport PR-774A. Comme il vous revient de décider, je vous demande de faire passer ce point en priorité. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Madame Moratti Jung, il en sera fait ainsi. A notre reprise, à 20 h 30, nous traiterons du rapport PR-774A puis de l'urgence que vous avez votée tout à l'heure.

Propositions: *2012 Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

5.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scénographique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*, pour un montant total de 852 500 francs, soit:

- un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;
- un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville (PR-760 A)¹.

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-760 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 janvier 2010. Elle a été examinée lors des séances de commission des 3 février et 3 mars 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour son excellent travail.

Préambule

La proposition PR-760 vient compléter la proposition PR-701 destinée à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation *2012 Rousseau pour tous*.

Séance du 3 février 2010

Audition de M. Manuel Tornare, magistrat chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, M. Philippe Meylan, chef de service au Service des bâtiments (BAT), M. Daniel Oertli, chef de service au Service

¹ Proposition, 4492

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

des espaces verts et de l'environnement, M^{me} Céline Douadi, architecte (BAT), M. François Jacob, conservateur à la Bibliothèque de Genève, et M. Claude Brulhart, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M^{me} Koelliker rappelle la motion du Conseil municipal qui demandait la valorisation de Rousseau à Genève, et les institutions spécialisées, qui souhaitaient donner une certaine envergure à la commémoration. La Ville a donc réuni, au sein d'une structure complexe qui comprend un comité de pilotage et plusieurs commissions, de nombreuses personnes concernées par l'événement, aussi bien la Ville, l'Etat, l'Université et les milieux associatifs. Cette commémoration s'articule autour de trois axes: les événements phares, l'appel à projets (30 projets sur un total de 130 ont été sélectionnés par un jury international) et les projets institutionnels. Dans ce sens, l'île serait le lieu central de l'événement, et il n'est pas envisageable de faire l'économie d'une rénovation pour une manifestation internationale. En effet, la volonté est d'installer, d'une part, une borne interactive, qui permette au public d'y trouver les informations nécessaires et, d'autre part, un dispositif scénographique, afin que des miniévénements en lien avec les projets retenus puissent se produire; cela sous réserve d'acceptation du Conseil municipal. En outre, ils souhaitent mettre en place une signalétique spécifique, dont le point de départ serait l'île, et qui guiderait le public vers les différents lieux.

M. Jacob évoque les trois directions qui peuvent être opérées. Premièrement, la signalétique, partant de l'île vers les différents quartiers où Rousseau a vécu. Deuxièmement, il s'agirait de faire de cette île le relais de tout ce qui va se passer à Genève et ailleurs en Europe, au moyen d'une borne interactive qui informe le public. Enfin, l'idée consiste à concevoir des microévénements, qui renvoient le public vers les événements phares, sorte de version miniature et rapide des spectacles. Par exemple, il serait tout à fait possible d'envisager avec le Grand Théâtre des petits concerts, avec une scénographie adaptée, qui parerait le bruit du pont. De même, des colloques scientifiques pourraient y voir le jour. La Société Jean-Jacques-Rousseau est en effet associée à de nombreux pays, dont le Japon et les USA, qui s'inspirent de Rousseau. M. Eicher a également le projet d'investir une île, tout comme M. Curti, qui proposerait un extrait de son opéra de marionnettes, ou encore M. Reusser avec son projet cinéma. Mis bout à bout, on aboutit à 60 jours d'occupation pour l'année, où l'île devient le cœur de la manifestation, sorte de pulsation de la commémoration, avec une infrastructure légère, qui évoluera en fonction des projets.

M. Brulhart ajoute que le chiffrage pour la demande de crédit s'est fait sur la projection de projets similaires et sur la base de ce programme précis, mais qu'il ne pourra être définitif qu'une fois le projet de réaménagement bouclé. Il est clair que les mandataires choisis tiendront compte de la nouvelle configuration du site. En outre, le dispositif signalétique sera pérenne, afin de mettre en valeur les autres sites.

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Aux multiples questions de la commission, on retiendra que:

- La forme de la signalétique est à définir. Celle déjà existante ne se voit pas. Trois types d'éléments ont été envisagés: les panneaux d'information, des éléments de balisage directionnel et des distributeurs de dépliant du parcours.
 - Le revêtement (gravier) du sol de l'île ne va pas fondamentalement changer. Etant donnée l'ombre importante, ce revêtement ne pourra pas être de l'herbe; seules les plantations seront protégées pendant les festivités. Le pont des Bergues n'est pas ouvert à la circulation, et il y a toujours eu des événements. Le calendrier a été conçu de manière à répartir les événements et par là même la circulation des gens. Concernant les spots prévus sur l'île, il s'agira plus de *teasing*, ce qui ne va pas drainer des foules.
 - Les spots sont compris dans les budgets. Les porteurs de projet attendent maintenant le feu vert du Conseil municipal; la prise de risque est donc la même que pour un projet habituel, avec un accord de partenariat qui préserve les intérêts de la Ville.
 - Les peupliers sur l'île sont condamnés et vont être abattus, car ils représentent un danger réel pour la population, seul le platane et le marronnier sont en bon état. Les nouveaux peupliers feront dans les six mètres de haut.
 - Un commissaire fait part de ses doutes et réticences concernant le lancement d'un concours, et notamment en l'absence d'un cahier des charges d'entretien des parcs et jardins, document qui a été maintes fois demandé. De plus, le modèle de l'île est bien connu, puisqu'il s'agit de celle d'Ermenonville. Cette référence et l'histoire du lieu sont à mettre en avant, plus qu'un concours qui laisserait une «star» élaborer un projet.
- Une étude historique existe déjà. Elle a été réalisée par M. Beuchat, et le site est bien documenté. L'idée est de respecter le génie du lieu, c'est-à-dire une adéquation entre la pierre et la nature. Le but est de s'adresser à des historiens de l'art, à des spécialistes des parcs et jardins afin de réhabiliter les lieux, avec un cahier des charges suffisamment précis pour respecter cela, et pour que l'on puisse rapidement s'intégrer aux différents événements. Le résultat attendu concerne une réflexion précise sur le mobilier, l'autorisation, l'éclairage et la protection contre le bruit.
- Le souhait est de faire de ce lieu un endroit soigné, avec un mobilier urbain en rapport avec l'ambiance.
 - Actuellement, il n'y a pas d'idée précise pour sécuriser un cheminement sans barrières pour cette proposition PR-760; le mandataire fera une proposition qui sera validée par les différents services.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (après-midi)
Propositions: *2012 Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

- Différents commissaires jugent qu'il serait préférable de concevoir une signalétique des lieux culturels à Genève, qui inclurait alors Rousseau, et d'autres personnages importants. On nous rappelle la proposition de 1998 pour une signalétique des lieux culturels et institutionnels, qui a été refusée par le Conseil municipal. La Ville essaye de combler ce vide au coup par coup (quartier des Bains, MEG, etc.).
- Cette signalétique ne se pensera pas uniquement sur Rousseau, mais partira de sa personne pour aborder d'autres personnages et d'autres lieux. Elle aura donc l'avantage de relier tous les quartiers de Genève et de signaler aux visiteurs étrangers d'autres grandes personnalités, comme Amiel par exemple. Rousseau est en outre, avec Calvin, le personnage genevois le plus connu au monde, et le seul qui permette ces déclinaisons. Enfin, dans les projets retenus se trouve un projet de promenade, qui consistera à faire de Rousseau le cœur de la vie genevoise. Rousseau a en effet touché à tout, et permet des déclinaisons incroyables.
- Toutes les communes où Rousseau est passé collaborent, dont Confignon.
- Les différents services ont collaboré dès le départ pour mener à bien l'organisation du tricentenaire et la rénovation de l'île.
- Les microévénements seront accomplis par les artistes et acteurs culturels eux-mêmes.
- Concernant les honoraires du graphiste (50% du budget), il ne s'agit pas uniquement de mise en page, mais également de recherche de contenu par le commissariat scientifique.

Par «signalétique», on entend: un visuel que l'on identifie à l'institution. Il faut distinguer deux choses: les balisages directionnels et les éléments plus spécifiques à Rousseau (panneaux), avec des textes, près des lieux où il a vécu. La ligne graphique sera propre à Rousseau.

Séance du 3 mars 2010

Une commissaire socialiste et un commissaire radical proposent deux recommandations.

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition de recommandation suivante adressée au Conseil administratif: «Le Conseil municipal recommande que la signalétique concernant la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*, s'inscrive dans le concept général et cohérent de la signalétique culturelle de la Ville de Genève.»

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition de recommandation suivante adressée au Conseil administratif: «Le Conseil municipal recommande de veiller à ce que l'implantation du dispositif scénographique du jubilé de Rousseau n'endommage pas l'aménagement de surface de l'île Rousseau.»

Cette recommandation est approuvée à l'unanimité.

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-760 assortie des recommandations votées par la commission.

La proposition PR-760 est approuvée à l'unanimité, avec les recommandations votées par la commission. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

5.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs , porté à 626 200 francs, destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité (PR-661 A1)¹.

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-661 a été renvoyée une deuxième fois à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2009. Elle a été examinée lors de la séance de commission du 3 février 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez.

Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour son précieux travail.

¹Rapports, 2139.

Préambule

La proposition PR-661 a été refusée en commission le 23 mars 2009. En séance plénière, le 14 octobre 2009, le Conseil municipal a demandé que la proposition comprenne la création de toilettes publiques sur l'île Rousseau et l'a donc renvoyée en commission pour y être amendée.

Séance du 3 février 2010

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, chef de service au Service des bâtiments (BAT), et de M^{me} Céline Douadi, architecte au BAT

M. Pagani rappelle que l'île Rousseau est le symbole de Genève et il insiste sur l'urgence du vote pour les travaux de l'édicule, afin que les activités des glaciers, notamment, puissent reprendre le plus rapidement possible. Aussi, il s'est engagé à fournir les toilettes réclamées par la commission. Il répète que le vœu est de redonner au kiosque et à l'île leur caractère bucolique de 1912.

M. Meylan explique, plans à l'appui, que les principaux enjeux sont d'ordre technique, puisqu'il y a un problème de gabarit; la hauteur sous plafond du sous-sol étant de 1,85 m. Cependant, cela permet tout de même d'installer un cabinet de toilette pour le public, y compris le public de l'île, durant les heures d'ouverture du glacier, et de gagner en espace de travail à l'extérieur pour le futur exploitant. Au final, la différence en termes financiers s'articule autour des travaux de maçonnerie et, en se mettant à jour avec la TVA et le pourcent culturel pour le FMAC, on arrive à une demande de crédit de 626 200 francs, contre 571 500 francs auparavant.

M. Pagani répond à un commissaire qu'il n'a jamais été question de fermer l'édicule. Ils ont ainsi autorisé T-Interactions à l'utiliser provisoirement, en attendant les travaux.

M. Meylan répond à un autre commissaire que les travaux pourront démarrer en novembre 2010. Par ailleurs, il explique qu'une bonne coordination consiste à commencer le chantier de volume (bâtiment), afin de laisser ensuite la place pour le chantier de surface au Service des espaces verts et de l'environnement.

Concernant le futur fermier du kiosque, M. Pagani répond que le régime n'est pas encore choisi et qu'il reviendra à M^{me} Salerno ou M. Maudet de le déterminer. Cela dit, ce lieu sera réservé aux commerçants indépendants et non à une chaîne ou un hôtel qui prolongerait ses activités.

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Au sujet des toilettes, M. Meylan précise qu'elles seront de finition standard, et non aux normes anti-vandalisme, puisqu'elles sont liées à l'exploitation de la buvette.

Un commissaire s'interroge de savoir comment le projet des toilettes est devenu pensable tout d'un coup, alors qu'avant on ne trouvait pas de place où les installer, aussi seront-elles accessibles à tout le monde?

M. Meylan précise qu'elles ne seront pas aux normes cantonales; ce ne seront donc pas les toilettes envisagées tout d'abord, mais elles seront accessibles à tout le monde.

Vote après discussion

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-661 amendée.

Elle est acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 non (2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 L, 2 UDC).

La proposition PR-661 amendée est donc acceptée à la majorité de la commission.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 626 200 francs destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 626 200 francs.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (après-midi)
Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Art. 3. – Un montant de 12 280 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse (AGT). Je vais être concise concernant les deux rapports sur ces objets qui ont été liés. Le premier concerne la proposition PR-661, la rénovation du kiosque de l'île Rousseau, qui a attendu depuis un certain temps déjà; je vous le rappelle, elle avait été refusée en séance plénière.

Un rapport avait été rédigé, car certains commissaires, lors de l'étude de la précédente proposition, avaient demandé l'installation de toilettes dans ce pavillon. Dans un premier temps, l'idée consistait à rénover dans le respect de l'aspect historique du kiosque, et il était impossible d'installer des toilettes publiques pour des questions de gabarit.

Or le Conseil administratif nous a envoyé une nouvelle proposition, que nous avons acceptée en commission et pour laquelle nous avons quand même réussi – la hauteur sous plafond du sous-sol du kiosque étant de 1,85 m – à faire un projet pour installer des toilettes. Elles ne sont certes pas aux normes, mais comme elles ne seront disponibles que pendant les heures d'ouverture du kiosque, elles sont tout à fait convenables.

Cette proposition a été acceptée par la commission et je vous encourage évidemment à la voter. Elle se monte actuellement à 626 200 francs. Elle est également liée à une autre proposition, la PR-760, que je vous encourage également à voter. Je précise que la précédente proposition permettra d'achever la rénovation de l'île Rousseau. Lors du dernier plénum, nous avons voté la rénovation du parc de l'île et, avec le tricentenaire de la naissance de Rousseau en 2012, cette rénovation tombe à point.

Or, le département de la culture a proposé, en lien avec ce tricentenaire, de faire de l'île Rousseau le lieu central en Europe. L'idée est que cette commémoration s'articule autour de trois axes: les événements phares, à savoir une trentaine de projets déjà acceptés, des projets ponctuels créés par des artistes et la création d'une petite scène sur l'île Rousseau, scène démontable à la fin de l'année commémorative, sur laquelle on présenterait des spots, des accroches, en fait des micro-événements qui renverraient aux événements programmés en ville de Genève. Pour bien faire, il s'agirait également de définir une nouvelle signalétique. Tout cela a été étudié en commission.

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Je vous encourage également à voter cette proposition PR-760. Deux recommandations ont été adoptées par les commissaires. Je vous lis la première: «Le Conseil municipal recommande que la signalétique concernant la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, 2012 *Rousseau pour tous*, s'inscrive dans le concept général et cohérent de la signalétique culturelle de la Ville de Genève.»

L'idée est de ne pas créer une signalétique qui va quand même nous coûter la modique somme de 166 500 francs uniquement pour une année, mais de faire une signalétique pérenne, qui renverrait donc au personnage Rousseau.

La seconde recommandation est la suivante: «Le Conseil municipal recommande de veiller à ce que l'implantation du dispositif scénographique du jubilé de Rousseau n'endommage pas l'aménagement de surface de l'île Rousseau.» Je vous encourage vivement à voter ces deux propositions.

Premier débat

M. Bayram Bozkurt (Ve). J'interviens pour le rapport PR-760 A. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Genève était, est et restera, nous l'espérons, un lieu d'accueil, une ville de culture. Jean-Jacques Rousseau est une des figures importantes liées à notre cité. Avoir nommé l'île en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau démontrait déjà notre attachement à un de nos plus grands philosophes, dont le nom est étroitement associé au siècle des Lumières.

Le projet qui nous est soumis nous semble à la hauteur du tricentenaire de sa naissance, que nous commémorerons en 2012. Il est nécessaire de rappeler aux résidents de notre ville, devenue plus multiculturelle que jamais, ainsi qu'aux milliers de touristes qui la visitent chaque année à quel point Genève est fière de son passé et de cet écrivain et philosophe hors norme.

Ce projet d'aménagement de l'île Rousseau nous semble en effet pertinent, tant dans sa partie proprement événementielle que dans celle qui vise à y installer une signalétique permanente. Cette signalétique, tout en renforçant l'identité de Genève, contribuera à marquer notre ville du meilleur des sceaux, celui de l'universalité.

Vous l'aurez compris, notre groupe des Verts votera en faveur de ce projet. Je vous remercie, chers conseillers municipaux.

M. Jacques Baud (HP). «Jean-Jacques, aime ton pays!»... Ce cher Jean-Jacques! Mon Dieu, il en a vu des vertes et des pas mûres avec sa brave ville de

Genève! Il a dû s'enfuir. Il n'en est pas moins un des fleurons de la culture genevoise et un fleuron de la culture francophone.

Il est vrai qu'il est important de fêter cet anniversaire, c'est capital pour nous. Pas seulement pour les Genevois, mais aussi pour tous ceux qui aiment le théâtre. Vous connaissez le *Devin du village*, «Allons danser sous les ormeaux...», et tant de textes extraordinaires qu'il a écrits. Et puis, il est à la base, quelque part, de la Révolution française, d'un changement d'attitude de l'être humain par rapport à son voisin, à la démocratie. Ne l'oublions jamais!

Partant, pour en revenir à ces propositions, je vais redire une chose qui ne m'a pas tellement plu. On veut dépenser près de 600 000 francs pour un dispositif scénique pour du provisoire! C'est du provisoire, Messieurs à droite, pour vous aussi... Et 600 000 francs, c'est le prix de construction d'une villa. Sur l'île, je ne vois déjà pas où ils vont mettre ce dispositif. Elle est petite, peu de personnes pourront s'y trouver. Cela me paraît exagéré. Je l'ai déjà dit mais je tiens à le redire.

Ensuite, cette île Rousseau que nous aimons a un aspect historique. J'aimerais que l'on soit très attentif à sa préservation et que, malgré toutes les manifestations, on y apporte un certain respect.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je commencerai en rappelant tout de même un paradoxe, c'est que l'île Rousseau, Rousseau lui-même ne l'a jamais connue sous ce nom-là. Il n'y a peut-être jamais mis les pieds, parce que, à l'époque, c'était un lieu de réparation des bateaux, c'était l'île aux Barques. Il fallait y aller en barque et il n'est pas certain du tout qu'il s'y soit rendu pendant les seize années où il a vécu à Genève.

Mais les Genevois du début du XIX^e siècle, les Genevois de la Restauration, ont décidé d'en faire le lieu commémoratif de notre grand philosophe, et c'est une bonne chose, parce que l'endroit est magnifique, ou du moins il l'était aussi longtemps que le pont du Mont-Blanc n'était pas aussi encombré de circulation qu'il l'est actuellement. En effet, de nos jours, Rousseau tourné vers le lac ne voit que passer les voitures et il n'accueille plus le visiteur.

Nous verrons donc, dans une phase ultérieure, si les réaménagements prévus lui permettront de reprendre une position un peu plus agréable pour lui-même et pour ceux qui vont lui rendre visite. Mais là n'est pas tout à fait la question.

Nous parlons ce soir de deux sujets, de la signalétique et de la scène provisoire qui sera montée en 2012. Il est vrai que nous avons aussi relevé le coût assez élevé de cette installation. Nous espérons au moins qu'elle sera à la hauteur

Propositions: *2012 Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

du prix qui lui est accordé. Quant à la signalétique, j'aimerais attirer une seconde fois l'attention sur la recommandation de la commission que M^{me} Arlotti a rappelée tout à l'heure, à savoir que cette signalétique s'insère bien dans une signalétique générale, puisqu'il serait inutile qu'un parcours Rousseau soit créé au détriment d'une signalétique qui indiquerait d'autres personnages ou événements historiques célèbres de notre ville. Nous l'espérons en tout cas vivement, mais il semble que ce sera le cas.

A propos du petit édicule, nous sommes également heureux de constater qu'une solution a finalement été trouvée. Je rappellerai tout de même que cette petite buvette – ce kiosque – a été créée en 1912, pour le bicentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. A l'époque, elle avait été dessinée comme une rotonde à colonnades qui rappelle le cénotaphe de Jean-Jacques Rousseau sur l'île aux Peupliers d'Ermenonville. La fonction est différente mais le renvoi à l'image est intéressant. Il ne manque plus maintenant que de replanter les peupliers pour que toute cette île retrouve, en tout cas pour 2012, un visage plus acceptable. Nous verrons ensuite ce que les fêtes y apporteront.

En tout cas, nous voterons de tout cœur ces deux propositions.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera sans problème la proposition PR-760, avec les recommandations demandées par la commission, parce que, comme l'a dit la préopinante socialiste, nous souhaitons une signalétique identique à ce qui se fait pour les autres événements ou éléments culturels de notre ville. Nous n'allons donc pas réinventer la roue puisqu'il existe déjà une signalétique élaborée pour le Musée d'ethnographie de Genève! Utilisons quelque chose qui existe déjà et qui n'est pas mal! Nous voterons donc la proposition PR-760 avec plaisir.

Par contre, la proposition PR-661, nous ne la voterons pas. M^{me} Arlotti nous a dit tout à l'heure qu'elle avait été renvoyée en commission parce que certains pensaient qu'il fallait des toilettes. Mais je vous rappelle qu'il n'y avait pas que cette demande qui avait provoqué le refus d'une partie de cette enceinte. C'était aussi parce que nous voulions un projet global pour l'île Rousseau, projet que nous n'avons toujours pas.

C'est vrai que, lors de la dernière session, nous avons voté un crédit pour l'île Rousseau. Je vous rappelle que ce n'était pas un crédit pour l'aménagement, puisqu'il comprenait un concours pour l'île Rousseau, lequel, grâce à un amendement radical, a été supprimé. Nous avons voté de l'argent sans avoir de projet. Nous avons simplement voté, puisque nous avons demandé au magistrat de faire un projet avec ses services.

Cela veut dire que je défie quiconque de nous montrer un plan avec ce qui se fera. Nous ferons donc l'édicule. Nous sommes exactement au même point que lors du premier refus. C'est vrai que le magistrat chargé des travaux a fait évoluer le projet en intégrant des toilettes dans cet édicule. C'est déjà une bonne chose. Mais nous n'avons toujours pas le reste de l'île. On nous a parlé d'un aménagement. On avait tout juste parlé de l'aménagement que les arbres tombaient le lendemain déjà, alors que nous n'avons aucun plan de l'aménagement futur de l'île Rousseau, je vous le rappelle!

Nous continuerons donc, pour notre part, à voter contre, parce qu'on va créer cet édicule, mais sans connaître les nuisances de son utilisation lorsque l'île sera aménagée. On peut parfaitement donner au gérant un édicule qui fonctionnera très bien et, tout à coup, six mois plus tard, lui dire: «Eh bien, écoutez, on est désolés, on va peut-être faire des aménagements... la terrasse... on ne peut pas faire de consommation ou de cuisine dans l'édicule lui-même.»

Mais la seule chose qui permet à un gérant de faire de l'argent, c'est la terrasse! Si, six mois plus tard, avec la construction de cet édicule, le magistrat chargé d'aménager l'île Rousseau arrive avec un projet au terme duquel on doit fermer cette terrasse, eh bien, Mesdames et Messieurs qui votez le projet ce soir, je pense que vous allez être un peu gênés...

Nous n'avons rien contre le projet, simplement, comme je l'ai dit en préambule, nous voulions un projet global pour l'île Rousseau. Nous ne l'avons toujours pas! Nous continuerons à voter contre la proposition PR-661.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si la proposition PR-760 ne nous pose pas de problème, en revanche, comme le groupe radical, les libéraux ne voteront pas la proposition PR-661. Je remercie M. Dossan d'être intervenu avant moi, ce qui raccourcira mon intervention. Je ne veux pas répéter ce qu'il a dit, mais juste ajouter une chose: le Parti libéral refusera cette proposition pour une autre raison encore.

On ne peut pas s'autoriser à construire des W.-C. unisexe alors qu'on demande à n'importe quel commerçant ou à n'importe quelle entreprise des W.-C. séparés. C'est exclu! D'ici peu, si on continue ainsi, on dira: «Oui, la limitation de vitesse est pour tout le monde, sauf pour les conseillers municipaux...» Continuons, nous ne sommes pas loin de cette situation-là!

M. Alpha Dramé (Ve). Effectivement, quand j'étais à la commission des travaux, le Parti libéral et les radicaux ont demandé un projet global. Nous, les

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Verts, nous avons demandé des toilettes. Nous avons renvoyé cette proposition et le magistrat et son équipe ont fait l'effort de nous soumettre un projet qui non seulement permettait une mise à niveau de l'édicule, mais intégrait les toilettes.

Mais il ne faut pas que le coût des toilettes soit plus élevé que le coût de rénovation de l'édicule. Nous avons pour le moment un projet de mise à niveau afin de rendre l'île Rousseau opérationnelle. Avec ces arguments, nous les Verts, nous voterons cette proposition PR-661, parce que c'est une mise à niveau.

Bien entendu, nous restons dans l'attente du projet global. Mais ce projet global, à mon avis, ne va pas sortir comme ça, d'une manière magique. Je respecte vos points de vue, mais en ce qui nous concerne une mise à niveau avec des toilettes nous satisfait parfaitement. Lorsque tu es avec ton enfant sur l'île Rousseau et qu'il te dit: «Papa, j'ai envie de faire pipi...», je t'assure que tu as beaucoup de kilomètres à faire...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera la proposition PR-760 en vue de la création du dispositif scénographique et d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau. En ce qui concerne la signalétique permanente, nous avons, avec les partis de l'Entente, préconisé qu'elle soit en cohérence avec la signalétique culturelle générale.

Tout à l'heure, M^{me} Brunier évoquait un parcours Rousseau. Nous souhaitons aussi que ce parcours soit clair, parce que, je vous le rappelle, les touristes qui arrivent à Genève vont sur l'île Rousseau, ils visitent la maison natale de Rousseau – l'Espace Rousseau – et la Bibliothèque de Genève, où ils retrouvent les œuvres et les traces littéraires du philosophe, qui leur sont précieuses.

Force est de constater que tout ce parcours n'est pas clair dans notre bonne ville et que, au niveau de la signalétique culturelle, des progrès sont encore à faire... Par conséquent, oui à la proposition PR-760. Par contre, pour la proposition PR-661, vous êtes en train de parler des toilettes unisexe ou de cette cabine qu'on est en train de préparer, du redimensionnement de l'île... Mais, Mesdames et Messieurs, cela entre dans la politique de ce Conseil administratif.

Cette île, elle va plaire aux oiseaux et encore, puisqu'on y coupe les arbres! Vous vous souvenez que cette petite île répondait aux aspirations des touristes et à celles de la population. Un restaurant fonctionnait bien, puis on a voulu tout redimensionner. Le Conseil administratif est logique avec sa politique: il redimensionne, mais il redimensionne dans l'incohérence, en tout cas dans l'incohérence du fonctionnement des services!

Quand nous avons reçu les services en commission des travaux et des constructions, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait absolument pas de coor-

dination entre le département de M. Pagani et le département de M. Tornare, entre les constructions et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Rien! Tout ce que nous apprenons, c'est qu'on va couper des haies, des arbres, qu'on replantera plus petit et que, finalement, on refera l'édicule. C'est tout!

Mais lorsque nous demandons en quoi consistera cet espace vert, rien! *Nada*, Mesdames et Messieurs! Ici à Genève, c'est comme cela qu'on fait la politique de l'Alternative et qu'on défigure le paysage... (*Protestations.*) En supprimant nos espaces verts, en supprimant nos arbres, et on continuera de la sorte... (*Applaudissements.*)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je reprends la parole pour essayer de rappeler aux commissaires radical, libéral et démocrate-chrétien qu'en réalité vous avez oublié un épisode dans toute cette affaire. Le mois dernier, en mars, j'étais rapporteuse et la proposition PR-738 a passé. C'était celle qui s'occupait justement du réaménagement de l'île, celle où on avait supprimé les 160 000 francs, si je me souviens bien, pour organiser un concours.

Le magistrat a demandé que ce point soit traité avant d'autres à l'ordre du jour parce que, justement, le concours avait été supprimé et que ce réaménagement de l'île devait être fait en interne, donc par le SEVE. En réalité, le magistrat reviendra avec une proposition cette fois dessinée, avec des plans. Vous dites qu'il n'y a pas de projet global... Mais nous avons déjà voté l'argent pour le projet global avec la proposition PR-738 et nous aurons, j'espère avant l'été, la nouvelle proposition que le magistrat Manuel Tornare, en charge du SEVE, nous a annoncée au mois de mars.

En fait, cette proposition remplacera la proposition PR-738 et elle concernera uniquement la surface de l'île. De toute façon, dès le départ, les propositions concernant l'île étaient coupées en trois. Il y avait la question du réaménagement de la surface de l'île et des plantations, c'est la proposition PR-738, qui nous reviendra vraisemblablement avec un nouveau numéro. Puis des propositions plus précises, puisque désormais il ne s'agit plus d'un concours, mais d'un projet de réaménagement réalisé par les paysagistes du SEVE.

Il y a la question de l'édicule qui, à première vue, pose de nouveau problème. En effet, vous profitez du fait que nous n'avons pas encore le projet de la proposition PR-738 nouvelle version pour refuser la proposition PR-661. Ensuite, il y a la question de la scénographie et de la signalétique, en fait beaucoup moins importante que tout le reste, puisqu'elle est pour une partie éphémère. Mais, là, vous êtes d'accord de payer, alors que les montants sont élevés.

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Il y a tout de même un certain paradoxe et, visiblement, vous avez oublié l'épisode de la proposition PR-738. Je me permets de vous le rappeler simplement pour dire qu'il ne faudrait pas, parce que nous n'avons pas encore le projet de surface de l'île Rousseau – mais nous l'aurons avant l'été – refuser la réfection du petit kiosque, qui était en fait chronologiquement la première demande. Cela se voit d'ailleurs avec le numéro de la proposition – PR-661 – qui remonte déjà à l'année passée.

Cette réfection n'avait pas passé la rampe une première fois, mais, le problème des toilettes étant résolu – et Dieu sait qu'on en parle des toilettes, dans cette enceinte! – il serait dommage, sous prétexte qu'il n'y a pas de projet global pour la surface, de refuser une deuxième fois la réfection du petit édicule, qui fêtera lui aussi un siècle d'existence en 2012.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). J'interviens une seconde fois en tant que conseillère, cette fois-ci... Mesdames et Messieurs, je me vois un peu obligée de vous rappeler à nos besoins. Nous avons, effectivement, refusé une première proposition, mais ce n'était pas nous, c'était la droite. A mon souvenir, les premiers commissaires qui avaient amené le questionnement, l'interrogation et la problématique des toilettes étaient les commissaires démocrates-chrétiens. Je lis dans le rapport qu'ils n'ont pas voté pour la rénovation de l'édicule. Ensuite, d'autres commissaires ont également suivi l'interrogation et l'étude d'une faisabilité de toilettes. Ce n'était pas le cas à l'époque. Maintenant, nous avons une proposition qui tient la route avec ces toilettes publiques.

Personnellement, je n'estimais pas à l'époque, et je n'estime toujours pas, que des toilettes soient indispensables sur cette île Rousseau. Mais, Madame la présidente, vous transmettez à M. Lathion, qui parlait de l'admirable – il n'a pas dit «admirable», c'est moi qui le dis – restaurant qu'il y avait avant avec ce kiosque. A droite, vous êtes très fervents pour qu'on respecte la loi, or le précédent locataire n'a pas respecté la loi, il a fait des extensions illégales sur cet édicule.

Voilà, l'idée était de rendre à l'édicule son aspect original. Certes, il n'est pas grand. Il y avait une impossibilité au niveau réglementaire d'y installer des toilettes. On a étudié toutes les possibilités, autant sur l'île Rousseau que dans les sous-sols de l'île, mais il n'y en a pas. Creuser, c'est impossible, les mettre en porte à faux au-dessus de l'eau, ce n'est pas possible non plus, les mettre à l'entrée du pont, ce n'est pas possible parce que c'est beaucoup trop loin pour des gens qui estiment avoir des besoins urgents. Bref.

Je pense qu'il faut juste se calmer un petit peu. On a une solution qui tient la route. Alors, entendre maintenant qu'il faut cette fois-ci – vous transmettez à

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

M. Queloz, Madame la présidente – des toilettes unisexe, les bras m'en tombent... Il faut juste des toilettes fonctionnelles, voilà tout. Je ne peux donc que vous encourager à voter cet objet et, comme disait M. Dramé – vous transmettez également, Madame la présidente – il serait insensé que ces toilettes dépassent le crédit budgétisé pour la rénovation du kiosque.

M. Georges Queloz (L). Ecoutez, il y a des appareils acoustiques pour ceux qui entendent mal... Madame, vous n'écoutez pas... Je n'ai surtout pas dit cela. J'ai dit que je dénonçais le fait que la Ville s'octroie le droit de faire des toilettes unisexe alors qu'on impose à n'importe quel commerçant, à n'importe quelle entreprise des W.-C. séparés. C'est quoi, ces droits qu'on s'approprie? Mais c'est n'importe quoi!

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, je voulais rassurer la préopinante socialiste pour lui dire que nous n'avions pas du tout oublié l'épisode, comment elle le dit, de la proposition PR-738. C'est peut-être elle qui oublie comme cela s'est passé. Je vous rappelle que, le 23 mars 2009, comme indiqué dans le rapport, il y a donc plus d'une année, la commission des travaux a refusé la proposition PR-661 qui demandait entre autres, je l'ai dit, un projet global.

Une année plus tard, à peu près jour pour jour, le magistrat chargé de nous apporter le projet global – ce n'est donc pas le maire mais le magistrat qui est absent ce soir – vient nous soumettre une proposition non pas avec un projet, mais avec un crédit pour un concours, ce qui veut dire, excusez-moi, vous transmettez à M^{me} Brunier, que pendant une année il ne s'est rien passé.

Je n'ai donc toujours pas mon projet global. On n'a voté qu'une idée, mais, je suis désolé, puisque cette proposition va arriver si vite le Conseil administratif devait retenir la proposition PR-661. Les deux auraient été proposées en même temps et, à ce moment-là, nous aurions voté.

Pour l'instant, nous en sommes exactement comme en octobre 2009, quand ce Conseil municipal a refusé la proposition PR-661, toilettes exceptées. Je reconnais, ce n'est simplement pas contre le projet qui nous est présenté. Je dois dire que c'est une réaction épidermique. Je m'excuse, mais ce Conseil municipal a le droit d'exiger certaines choses du Conseil administratif. S'il ne se passe rien pendant douze mois, je suis désolé, nous avons alors exactement la même réaction qu'il y a une année.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je crois que la différence entre les partis de gauche et ce que nous réclamons au centre de l'Entente, c'est que nous refusons

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

tout simplement de voter sur une absence de projet. Vous avez lu ce rapport, Mesdames et Messieurs? Sérieusement, vous avez lu cette page? Il y a une page de rapport et vous pensez que, honnêtement, vous pouvez prendre une décision sur la base de ce rapport? Eh bien, vous êtes forts!

M^{me} Brunier, tout à l'heure, résumait bien les débats. Elle disait: «Quelque chose va arriver bientôt, donc on peut voter ceci sans autre... Faites confiance! Faites confiance!» Mais, à force de faire confiance, la gabegie totale s'installe dans cette ville. Non, Mesdames et Messieurs, nous ne donnerons pas de blanc-seing à ce Conseil administratif! Nous demandons à voir pour apprécier la situation et juger de bonne foi.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Madame la présidente, voudriez-vous informer le préopinant démocrate-chrétien que s'il n'y a qu'une page pour le rapport PR-661 A1, c'est qu'en fin de compte le précédent rapport était beaucoup plus fourni? Pour avoir toutes les explications nécessaires, il aurait pu s'y rapporter.

Quant à accuser le magistrat Pagani de possibles incohérences futures dans les projets s'il décidait de faire un aménagement qui serait en inadéquation avec la proposition PR-661, je pense qu'on peut faire quand même confiance et au magistrat Pagani et à ses services pour continuer un aménagement en cohérence avec cette proposition PR-661.

Vous avez demandé des toilettes. Les services de M. Pagani ont étudié la question, cela a pris un certain temps, puis ils sont venus avec la réponse qu'il fallait. Ces toilettes, vous les avez. Effectivement, le rapport n'a qu'une page, vous transmettez à M. Lathion, Madame la présidente. Mais cette proposition PR-661, vous transmettez à M. Dossan, c'est simplement des travaux qui doivent être faits pour nettoyer – on vous l'a dit et répété – cette île, lui redonner une certaine pureté. Après, on pourra réaliser l'aménagement nécessaire dont le SEVE vous a parlé.

Vous avez déjà voté ce crédit global. Alors, pourquoi avez-vous voté la proposition PR-738 au mois de mars et pourquoi, aujourd'hui, refusez-vous de voter la proposition PR-661? Vous transmettez, Madame la présidente, je pense que c'est le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien qui sont incohérents.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne reviendrai pas sur les objets qui ne portent pas litige, et qui concernent la signalétique, le petit podium et le trois centième anniversaire de Jean-Jacques Rousseau, que nous nous devons de fêter dignement.

J'en viendrai à la question qui m'est reprochée, à savoir ne plus avoir d'espace vert ni d'arbres, Monsieur Lathion. Je vous signale que je prends juste deux

ou trois exemples. Je ne veux pas enfoncer le clou, mais nous avons, sous l'ère de M. Ferrazino, mis en route le parc des Chaumettes; nous allons planter des arbres à la rue de l'École-de-Médecine, avec le projet... (*Le téléphone portable de M. Pagani sonne.*) Excusez-moi, je suis désolé... Nous rajouterons aussi des arbres à la plaine de Plainpalais.

Nous mettons en ligne, si j'ose dire, l'ensemble des services, ceux de M. Tornare et les miens, pour faire en sorte que la population se réapproprie les berges du lac, que vous avez jusqu'à maintenant largement contribué à obstruer, Monsieur Lathion. Je ne veux pas enfoncer le clou, mais il faut quand même garder un peu de mesure.

Au sujet de ce petit édicule, cela fait une année et demie – une année et demie! – que vous en avez débattu en deux, voire trois séances. De toute façon, Monsieur Dossan, ce petit édicule, personne ne pourra le raser, puisqu'il fait partie des monuments et des bâtiments inscrits dans le plan de site de la rade. La question qui se pose concerne les conditions de travail offertes à la personne qui l'exploite aujourd'hui et aux autres. Vous avez trouvé un prétexte: «Oui, mais si le futur projet a une terrasse...» J'imagine mal un exploitant sans terrasse! D'ailleurs, on a mis une terrasse provisoire puisqu'il faut bien faire fonctionner ce petit édicule.

Mesdames et Messieurs, je trouve cette attitude inconséquente et assez caractéristique de Genève. On lie les projets les uns aux autres. Evidemment, un projet est toujours plus merveilleux que l'autre, et on ne fait rien... En l'occurrence, vous faites exactement la démonstration qu'on ne fera rien... (*Le téléphone portable de M. Pagani sonne.*)

La présidente. Monsieur le maire, pouvez-vous me donner votre appareil? Je vais l'éteindre... (*Rires.*) Merci!

M. Rémy Pagani, maire. Vous allez le couper? Merci beaucoup, Madame la présidente...

La présidente. Confisqué!

M. Rémy Pagani, maire. Très bien... il faut trouver l'interrupteur... Voilà. En conséquence, Mesdames et Messieurs, vous avez renvoyé ce projet d'arrêté à la commission pour que nous mettions des toilettes. Nous avons fait ce que nous

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (après-midi)
Propositions: *2012 Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

5959

avons pu et je remercie mes services. C'était la seule exigence. Nous avons fait le tour de cet édicule et nous ne voyions pas d'autre solution.

Nous avons répondu à votre demande et, là encore, je romps une petite lance contre M. Dossan, qui dit que les services du département ne répondent jamais. Ce n'est pas vrai, même si je veux bien admettre qu'une ou deux demandes du Conseil municipal ont peut-être été oubliées. Mais, en principe, nous avons pour exigence de répondre à vos demandes, d'autant plus si elles sont fondées, comme c'était le cas dans ce dossier.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut arrêter de faire de la politique avec tous les objets. Il s'agit d'un petit édicule inscrit dans le plan de la rade et nous devons le rénover au plus tôt. Nous y mettons des toilettes et nous réaliserons ensuite tous les merveilleux projets sur l'île Rousseau. Toutefois, cela ne dépend pas de moi mais de mon collègue Manuel Tornare. Je me réjouis de découvrir avec vous l'attrait futur de cette île.

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission liée à l'arrêté PR-760 est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission liée à l'arrêté PR-760 est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande:

- que la signalétique concernant la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*, s'inscrive dans le concept général et cohérent de la signalétique culturelle de la Ville de Genève;
- de veiller à ce que l'implantation du dispositif scénographique du jubilé de Rousseau n'endommage pas l'aménagement de surface de l'île Rousseau.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I PR-760 est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II PR-760 est accepté à l'unanimité (67 oui).

5960

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (après-midi)
Propositions: *2012 Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 686 000
francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île
Rousseau, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-
Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'ar-
ticle premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de
Genève, à concurrence de 686 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan
de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de
5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la
mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 166 500
francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et
dans la ville, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de
Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

Propositions: 2012 *Rousseau pour tous* et réaménagement
de l'île Rousseau et de son pavillon

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 166 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-661 amendé par la commission est accepté par 41 oui contre 19 non (8 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 626 200 francs destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 626 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 12 280 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, par la rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt (PR-696 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 26 août 2009, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Munoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la diligence de ses travaux.

Séance du 26 août 2010

Audition de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil (GCI), ainsi que de M. Dominique Matthey, adjoint au chef de service au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), qui remplace M^{me} Marie-Hélène Girault, cheffe du SAM, Jean-Jacques Mégevand, ingénieur GCI, et Nicolas Pradervand, architecte au SAM

Dans son introduction, M. Zoller souligne que la maîtrise d'ouvrage de la proposition PR-696 mentionne le Service du génie civil, en tant que bénéficiaire du crédit, et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en tant que participant à l'élaboration du projet. C'est pourquoi la présentation du projet sera assurée par des fonctionnaires des deux services.

M. Pradervand nous présente le projet PR-696, en expliquant qu'il s'agit de réaliser un tronçon reliant les extrémités de l'avenue de la Forêt et de la rue des Fontaines-Saintes, au centre du quartier de la Forêt. Cette réalisation fera bénéficier les piétons et les cyclistes d'un cheminement traversant l'intérieur du quartier, partant de la rue Pestalozzi et débouchant sur la route de Meyrin, tout près d'une station de tramway.

M. Pradervand signale également que le projet compris dans la proposition PR-696 s'inscrit dans le cadre de plusieurs dispositifs légaux: le plan directeur communal, le plan directeur des cheminements piétons, le plan directeur du quartier de la Forêt de 1992, et bien sûr la législation fédérale. Le projet répond aussi

¹«Mémorial 166^e année»: Proposition, 6495.

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

à la demande en liaisons des habitants du quartier. Il rappelle que le développement du lieu s'effectue à travers un plan localisé de quartier (PLQ N° 28437). Dans ce cadre, la Ville est au bénéfice, depuis 1934, d'une servitude de passage sur la parcelle N° 2112, dont on souhaite se servir dans le présent projet pour désenclaver le quartier. Il signale aussi que, sur la parcelle privée N° 5168, que le cheminement doit aussi longer, un parc est en cours d'aménagement par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

M. Mégevand nous résume les principaux aspects de l'intervention décrite dans la proposition PR-696. Le cheminement sera revêtu de bitume pour permettre la circulation cycliste, mais contournera les racines des arbres, notamment un pommier. Un rang de pavés en marquera les limites latérales. Le bitume facilitera aussi l'écoulement de l'eau pluviale vers les côtés, des poubelles et des bancs constituent le mobilier qui sera installé le long du cheminement. Il signale aussi une palissade en bois autoclavée sur le long de la parcelle N° 2112, marquant la limite de la servitude dont bénéficie la Ville. Au pied de la palissade, on déposera de la grave calcaire et de la végétation sera plantée sur son long. Il mentionne aussi l'éclairage qui sera installé sur le parcours du cheminement.

Fin de la présentation. La présidente invite les commissaires à passer aux questions

Un commissaire ne comprend pas la pertinence d'une plantation devant la palissade qui, de surcroît, est constituée d'essences exotiques. La palissade ne suffit-elle pas pour signaler la limite de la servitude de passage sur le long de la parcelle N° 2112? Il est d'avis qu'une belle palissade serait suffisante pour jouer ce rôle.

M. Pradervand nous répond que le choix du laurier du Portugal s'explique par le souci de conserver l'unité de la végétation actuelle.

Une commissaire s'interroge sur la perméabilité du bitume.

M. Mégevand fait remarquer que l'eau pluviale s'écoulera sur la végétation latérale au cheminement et s'infiltrera naturellement dans le sol.

Revenant sur la question du premier commissaire, un autre commissaire est d'avis que les plantations finiront pas dissimuler la palissade en bois qui est destinée à marquer la limite de la servitude de passage sur la parcelle N° 2112. Dès lors, pourquoi ne pas économiser le prix de la palissade, devisée à 30 000 francs?

M. Pradervand répond que le propriétaire de la parcelle a exigé un écran visuel entre sa propriété et le chemin. Il ajoute que la palissade restera apparente sur d'autres segments du tronçon concerné.

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

Une commissaire s'interroge sur le traitement d'entretien que nécessite la palissade en bois.

M. Matthey nous répond qu'il s'agit de bois autoclavé imprégné de cuivre sous pression. Sa structure repose sur une fondation en béton. La palissade ne nécessite pas d'entretien particulier. Simplement, comme d'habitude, sa pigmentation évolue du vert au gris.

La présidente remercie MM. Jean-Pierre Zoller, Dominique Matthey, Jean-Jacques Mégevand et Nicolas Pradervand de leur participation à l'audition et leur donne congé.

Discussion de la commission

La présidente propose aux membres de la commission de poursuivre l'examen de la proposition PR-696.

Au nom de la délégation des Verts, un commissaire Vert déclare être favorable à la proposition PR-696 et souhaite que le magistrat aille de l'avant pour le mettre en œuvre. Il n'estime pas nécessaire d'auditionner les habitants, qui se sont aussi exprimés en faveur d'une réalisation rapide du projet.

Une commissaire libérale fait remarquer que l'Association des habitants de la Forêt et les riverains des Fontaines-Saintes ne partagent pas les mêmes avis sur le projet. Elle propose l'audition de ces derniers, qui sont aussi constitués en association et dont elle transmettra les coordonnées à la présidence.

Un commissaire démocrate-chrétien rapporte des propos de la commissaire libérale relatifs à des problèmes de trafic de drogue dans le secteur concerné par la proposition PR-696, c'est pourquoi il est favorable à une audition des habitants.

Une commissaire socialiste tient à rappeler que la servitude de passage existe depuis 1934. Que le lieu puisse être emprunté publiquement était donc prévu depuis longtemps. Certes, le projet ne favorise pas la circulation automobile, mais elle l'estime intéressant pour le développement de la mobilité des habitants du quartier.

Le commissaire radical propose d'auditionner les deux associations, afin de vérifier aussi si les demandes des habitants ont bien été entendues.

La présidente soumet au vote de la commission des travaux et des constructions la proposition des auditions des deux associations concernées par la réalisation du projet compris dans la proposition PR-696. Ces auditions sont acceptées par 13 oui (2 abstentions).

Séance du 7 octobre 2010

Audition de M. Robert Patry, président de l'Association des propriétaires et résidents de l'ancienne campagne Lullin (APRACAL), accompagné de M^{me} Baeriswyl

M. Patry nous signale que le but de l'APRACAL est de protéger les domaines privés de ses adhérents. Bien que l'APRACAL ne soit pas concerné par la rue des Fontaines-Saintes, qui est située dans le domaine public, M. Patry se déclare heureux que le projet d'un chemin piétonnier et cycliste du futur chemin Gabriel se réalise enfin à cet endroit pour relier la rue Pestalozzi et la route de Meyrin. Il espère que, dès l'ouverture de ce cheminement, la police procédera à la fermeture du chemin Buisson, qui est une propriété privée, où sévissent des dealers, et qui est actuellement la seule voie d'accès à la route de Meyrin en se connectant au chemin du Docteur-Jean-Louis-Prevost. Il souhaiterait que cette demande soit incluse dans le rapport sur la proposition PR-696. M. Patry souhaiterait aussi que soit examinée la possibilité d'intégrer les systèmes d'éclairage des chemins privés aux éclairages des parties publiques du futur chemin Gabriel. En effet, de nombreux cyclistes et piétons empruntent les chemins privés pour accéder au colège Rousseau tout proche. M. Patry déclare que les propriétaires privés sont prêts à participer aux frais éventuels de ces travaux.

La présidente remercie M. Patry et M^{me} Baeriswyl de leur participation à l'audition et leur donne congé.

Une commissaire libérale souhaite rappeler qu'elle avait demandé l'audition de l'APRACAL seulement pour connaître leur sentiment sur l'ouverture du cheminement.

La commission suspend l'examen de la proposition PR-696, qui reprendra au cours de la même séance avec la deuxième audition sur ce point.

Audition de M^{me} Thérèse Michaud et de M. Fadri Pult, représentants de L'Association des habitants de la Forêt

M^{me} Michaud se réjouit que la commission soit saisie du projet de cheminement qui permettra aux habitants du secteur de l'avenue Trembley d'accéder directement à la station de tramway de la route de Meyrin. Elle rappelle que ce cheminement était une demande pressante des habitants du quartier.

M. Pult précise que le quartier de la Forêt mesure 1 km de distance entre ses extrémités est et ouest, ce qui est très long. Le besoin d'un cheminement direct se fait donc sentir clairement. Il évoque le seul passage actuellement praticable, qui est très peu sûr, au niveau du bas du quartier.

La présidente remercie M^{me} Thérèse Michaud et M. Fadri Pult de leur participation à l'audition et leur donne congé.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire démocrate-chrétien a l'impression qu'une fois de plus les services de la Ville semblent avoir négligé d'informer la population du quartier. Pour lui, le manque d'information est confirmé par les propos des habitants auditionnés. Sa remarque se veut positive et vise à encourager le Conseil administratif à consulter aussi souvent que nécessaire les habitants des quartiers afin d'avancer et d'éviter les oppositions, les expressions de crainte et les malentendus. Il regrette que les consultations ne se fassent pas systématiquement.

Le commissaire radical annonce qu'il soutiendra la proposition PR-696 qui met tout le monde d'accord. Par ailleurs, il se dit favorable à ce que les associations d'habitants soient consultées systématiquement, même quand elles ne correspondent pas à la couleur politique de la majorité municipale.

Un commissaire libéral annonce le soutien à la proposition PR-696, dont le budget paraît digeste. Il note l'incidence en charges d'exploitation, estimée à 10 000 francs annuels sur le compte du Service des espaces verts et de l'environnement. Il remarque que, pour ce projet estimé à 315 000 francs, la commission aura procédé à deux auditions en plus de la présentation.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce son soutien à la proposition PR-696. Il se réjouit de voir aboutir une promesse dont les habitants attendent la réalisation depuis deux ans.

Un commissaire démocrate-chrétien annonce son soutien à la proposition. Il tient à justifier les auditions sur ce projet en raison des craintes en matière de sécurité et de trafic de stupéfiants qui avaient été exprimées. Il se déclare désormais rassuré.

La présidente soumet à la commission des travaux et des constructions la proposition PR-696. La proposition PR-696 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexe sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports: présentation PowerPoint

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (66 oui).

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, soit les parcelles Nos 2112 et 5168 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété respectivement de M. Gérald Gabriel et de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 315 010 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 8 521 100 francs destiné:

- pour un montant net de 7 641 710 francs, aux travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean (tronçon compris entre le pont des Délices et le rond-point Jean-Jacques), déduction faite d'une subvention fédérale en faveur des mesures d'assainissement du bruit des routes de 230 000 francs, soit un montant brut de 7 871 710 francs;
- pour un montant net de 879 400 francs, aux travaux de construction pour la mise en séparatif du réseau public d'assainissement de la rue de Saint-Jean, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 159 000 francs, et de 77 100 francs concernant le remboursement des raccords de collecteurs privés, soit un montant brut de 1 115 500 francs (PR-732 A)¹.

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-732 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 octobre 2009. Elle a été examinée lors des séances de commission des 9 décembre 2009 et 27 janvier 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de son précieux travail.

Préambule

L'ensemble du sous-sol de la rue de Saint-Jean passera en système séparatif; 550 m de canalisations de 30 à 80 cm de diamètre seront construits à une profondeur de 3-3,5 m, dont 200 sur la rue de Saint-Jean et le reste sur les rues transversales. Ensuite, l'aménagement de la rue de Saint-Jean pourra être rénové, afin d'augmenter la sécurité dans le quartier et de mettre la rue aux normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

¹ Proposition, 2086.

Séance du 9 décembre 2009

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil

A Saint-Jean, quartier vivant de 8000 habitants, domine un régime de zone 30 km/h. La rue de Saint-Jean, qui va du carrefour Jean-Jacques au carrefour des Délices, est un axe rectiligne de 1 km de long, ce qui pose des problèmes de respect effectif de la limitation à 30 km/h. Sur le parcours de la rue, on trouve une crèche, une école, un parc public et de nombreux commerces, ce qui incite, dans le cadre de ce projet, à améliorer la sécurité des piétons. Actuellement, les rues sont très larges, les trottoirs sont étroits et de nombreuses places de stationnement rognent la largeur des trottoirs. Le projet d'aménagement prévoit d'élargir les trottoirs jusqu'à 5 m, de rétrécir les voies de circulation, de réorganiser la rue en fonction des usages. En outre, la pose de seuils sur la chaussée permettra de ralentir le trafic tout en tenant compte du passage des lignes de bus. Au sujet du bruit routier, la presque totalité des logements en façade situés sur la rue de Saint-Jean est exposée à des valeurs limites dépassant de 3 décibels les normes OPB. C'est pourquoi un revêtement phonoabsorbant sera posé sur la chaussée, qui, joint aux autres mesures d'aménagement, devrait permettre d'assainir cet axe. Sur cette rue, il y a 13 arbres dont l'état sanitaire impose de les abattre, mais à terme ils seront remplacés par 50 nouveaux plants. L'aménagement de la rue prévoit de rétrécir la chaussée à 6,5 m. Une berme centrale arborisée sera créée au début de la rue du Contrat-Social, là où il y a eu un accident en juillet 2009. A la hauteur du préau de l'école, on supprimera 13 places de stationnement pour créer un plateau piétonnier, et des arbres y seront plantés. Un plateau piétonnier sera aussi créé à la hauteur de la crèche et une pente de 1% sera créée en accord avec les Transports publics genevois (TPG). Sur l'ensemble de la rue, le stationnement sera réorganisé de manière longitudinale, en limitant autant que possible la diminution des places de parc. S'agissant de la voie du bus, dans un premier temps, elle devait être supprimée jusqu'à la rue du Belvédère, une requête en autorisation de construire complémentaire permettra de la rétablir jusqu'à la rue Beau-Site. Le service compétent compte aussi sur les arbres pour créer un effet de resserrement visuel susceptible d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse.

Sous la rue de Saint-Jean, une partie du réseau des eaux est en bon état, mais une autre doit être refaite, et l'ensemble du sous-sol de la rue de Saint-Jean passera en système séparatif; 550 m de canalisations de 30 à 80 cm de diamètre seront construits à une profondeur de 3-3,5 m, dont 200 sur la rue de Saint-Jean et le reste sur les rues transversales. En outre, les Services industriels de Genève (SIG) sont en train de réaliser une ligne de 130 000 volts et une ligne de fibre optique, entre Aire et Stand, dont une partie passe sous la rue de Saint-Jean. Leurs travaux commenceront au cours de l'été 2010.

Questions des commissaires (lorsque les questions sont aisément déductibles, il n'est mentionné que les réponses)

Un commissaire démocrate-chrétien suggère de prévoir une dépose-minute devant la crèche. M^{me} Giraud fait remarquer que la Ville de Genève et aussi la Délégation à la petite enfance n'encouragent pas le transport en voiture des enfants à la crèche. La politique d'attribution des places elle-même donne la priorité aux familles du quartier. Cela dit, la demande de dépose-minute est parfois légitime et la Ville peut en réaliser lorsque cela est utile et possible, mais, n'étant pas des places réservées, ces emplacements sont souvent occupés. Il est difficile d'assurer le fonctionnement optimal de ce type de place.

Les pistes cyclables ne sont pas marquées dans les zones 30 km/h, sauf pour signaler un contresens cycliste.

Une commissaire d'A gauche toute! fait remarquer que la piste cyclable du quartier longe les voies couvertes du chemin de fer. En outre, elle demande pourquoi il n'est pas prévu de mettre aussi en place des obstacles près du collège Nicolas-Bouvier, afin d'empêcher le plus possible les automobilistes d'accélérer sur la rue de Saint-Jean une fois qu'ils s'y sont engagés, comme c'est encore le cas actuellement. M^{me} Giraud explique que l'aménagement de la rue devant le collège devrait faire l'objet d'un autre projet qui n'est pas à l'ordre du jour. Et, s'agissant des mesures prévues sur la rue de Saint-Jean, elle explique que le projet doit tenir compte du passage des bus des TPG, qui ne supporteraient pas un parcours en zigzag. Elle ne doute pas, cependant, que les mesures proposées, deux seuils et deux arrêts de bus, aient un effet bénéfique sur la vitesse. Quoi qu'il en soit, un bilan sera fait après une année d'exploitation.

Une commissaire socialiste relate une rumeur provenant des habitants du quartier selon laquelle le coût du projet pourrait être réduit de moitié. Elle demande confirmation. M^{me} Giraud renvoie les commissaires au conseiller administratif M. Rémy Pagani. Cela dit, elle ne verrait pas d'autre solution que de faire seulement la moitié des aménagements si le budget était réduit. M. Zoller rajoute qu'il ne serait pas possible de couper dans le programme des canalisations.

La largeur de 6,5 m sera constante sur la totalité du parcours et les voitures pourront continuer de se croiser.

Les habitants du quartier ont été informés du projet et l'ont présenté au Forum Saint-Jean.

Deux places de parc seront perdues dans le nouvel aménagement et il n'a pas été jugé nécessaire de les compenser.

Un commissaire libéral demande des détails concernant les coûts de ce projet. M. Zoller fait remarquer que le coût total des opérations décrites dans les arrêtés

I et II, pour une surface d'environ 11 484 m², est de 745 francs le mètre carré, soit un prix normal.

M. Zoller explique, concernant le système séparatif des eaux, qu'une nouvelle installation en séparatif sera réalisée dans le cadre de ce projet entre Miléant et Jean-Jacques, et il assure qu'on ne déversera pas de l'eau propre dans une canalisation en unitaire. D'autre part, il explique que le chemisage n'est pas possible dans ce cas, car il s'agit de construire un nouveau circuit en séparatif et de détruire l'ancienne canalisation unitaire. Le système du chemisage est utile pour renforcer un tuyau existant.

Le même commissaire s'interroge sur la coordination des travaux avec d'autres chantiers. M. Zoller rappelle que les SIG ont prévu de démarrer à Aïre en été 2010 leurs travaux sur le réseau de 130 000 volts et de fibre optique. Ils pourront s'intégrer au chantier de la Ville pour autant que le processus d'approbation du présent crédit ne soit pas retardé. Dans le cas contraire, les SIG n'attendront pas pour commencer leurs travaux.

M^{me} Giraud rajoute que son service a travaillé avec les TPG pour échafauder ce projet d'aménagement.

Un commissaire radical se demande si le projet n'est pas trop cher pour une efficacité moindre. N'a-t-on pas fait miroiter aux habitants des mesures de sécurité qui se révéleront presque nulles? Les aménagements visent à ce que la limitation de vitesse imposée par la zone 30 km/h soit respectée. M^{me} Giraud est convaincue d'avoir proposé ici la meilleure solution possible aux problèmes posés.

Un commissaire Vert s'inquiète du prix global qu'il faudra investir pour traiter le restant des axes de la ville aux normes OPB, sachant que, pour la rue de Saint-Jean, la Ville doit investir 7,8 millions de francs pour 1000 m linéaires. M^{me} Giraud tient à préciser que ces travaux s'imposent du point de vue légal, non seulement en ce qui concerne le bruit, mais aussi en ce qui concerne le respect effectif de la vitesse dans les zones 30 km/h.

Concernant les revêtements phonoabsorbants, les entreprises fournisseuses ne révèlent pas les formules de ces matériaux, mais les revêtements agissent contre le bruit par une modification de la granulométrie. M. Zoller précise qu'en dessous de 30 km/h ce n'est plus la roue en contact avec le sol qui produit le bruit, mais le moteur du véhicule.

Les travaux de canalisations imposent de creuser à 3,5 m de profondeur, ils doivent être réalisés sans interrompre la circulation des TPG et en synchronisation avec les SIG. Il faut aussi tenir compte des fosses de plantation des arbres. La gestion et la réalisation de ce chantier sont complexes.

Une commissaire socialiste demande s'il ne serait pas préférable de réserver les revêtements phonoabsorbants aux rues à 50 km/h, considérant que les mesures d'aménagement pourraient suffire à baisser le bruit dans les zones 30 km/h. M^{me} Giraud répond négativement.

La présidente demande comment sont distribuées les subventions fédérales OPB.

M^{me} Giraud répond qu'elles sont octroyées en fonction de leur efficacité avérée. Il faut d'abord faire les aménagements nécessaires, puis mesurer les résultats et demander la subvention si les mesures correspondent aux valeurs admises. La Confédération verse l'équivalent de 25% du coût de l'investissement consenti au titre de l'assainissement du bruit. Un commissaire radical demande alors pourquoi déduire la somme de 230 000 francs à l'avance. Faudra-t-il voter un crédit complémentaire équivalent à cette somme si les mesures s'avèrent décevantes? Il n'existe pas de précédent, car c'est la première fois que la Ville suivra cette procédure. Cela dit, M^{me} Giraud estime que les méthodes de projections actuelles sont assez fiables pour se montrer confiant sur l'efficacité des solutions proposées.

Séance du 27 janvier 2010

Audition du groupe de travail Zone 30 Saint-Jean du Forum démocratie participative, représenté par MM. Alain Dubois, Martin Gonzenbach et Jean-Claude Cima

M. Dubois nous relate que cela fait dix ans que le Forum démocratie participative a été créé, et que c'est un espace d'information et de débat du secteur Saint-Jean-Charmilles.

Un groupe de travail sur la zone 30 km/h de la rue de Saint-Jean s'y est formé en 2000. Après plusieurs déboires, cette zone 30 km/h a pu être inaugurée en 2007. Les habitants se sont donc regroupés depuis déjà un certain temps pour travailler à ces questions de circulation, d'abaissement de la vitesse, d'aménagement de trottoirs traversants devant l'école et la crèche sur la rue de Saint-Jean. Il souligne que tout l'aménagement actuel dont est saisie la commission des travaux et des constructions est le fruit de très longues et difficiles négociations.

Pour M. Gonzenbach, la zone 30 km/h de la rue de Saint-Jean ne tient pas ses promesses en matière de sécurité, et les automobilistes qui en respectent le caractère passent pour des gêneurs. Ils se font klaxonner et dépasser par les autres voitures. Il rappelle l'accident du 25 juin 2009, qui s'est soldé par un enfant blessé grièvement pendant la fête des écoles, à la suite duquel le magistrat M. Pagani s'est heureusement engagé à accélérer le dossier de l'aménagement de la rue. Il souligne que l'aspect rectiligne de la rue n'incite guère à baisser la

vitesse, notamment de la part les automobilistes qui, venant du centre-ville, sont soulagés de pouvoir circuler librement sur cet axe après avoir subi les entraves à la circulation du centre-ville. Cela est confirmé par le bilan de la zone 30 km/h et les mesures de vitesse effectuées par la société Trafitech, qui ont été présentés au Forum en été 2008. Ces mesures montrent que devant l'école de Saint-Jean, qui constitue la partie lente de la rue, la vitesse automobile moyenne est de 33-34 km/h, alors que 15% des véhicules dépassent même les 43 km/h. Les bus eux-mêmes, selon divers témoignages, circulent parfois à 40 km/h et, lorsqu'ils sont à l'arrêt devant le rond-point Jean-Jacques, les voitures ont tendance à les dépasser sans faire attention au passage piétons tout proche.

M. Cima tient à témoigner du ras-le-bol des habitants du quartier après dix ans d'engagement actif sur le dossier de la zone 30 km/h. En outre, depuis trois ans, les familles ne peuvent plus se rendre au bois de la Bâtie, en raison de travaux qui sont toujours en cours. Et, de plus, en décembre 2009, on a fermé la piste cyclable de la montée de la rue, à la hauteur du collège Nicolas-Bouvier, en raison d'un risque d'effondrement du trottoir. En outre, depuis dix ans, les habitants réclament la remise en service de la fontaine des Demoiselles. M. Cima rapporte que les riverains sont déçus par la lenteur des décisions.

Questions des commissaires

Un commissaire radical fait remarquer que, après ces travaux devisés à 8 millions de francs, la rue sera toujours aussi rectiligne, le rétrécissement de la chaussée n'empêchera pas les croisements de voitures et les seuils auront une rampe longue pour satisfaire les TPG. Il est vrai toutefois que les dépassements ne seront plus possibles pendant les arrêts des bus. Il souhaite s'assurer que les personnes auditionnées seront vraiment satisfaites du résultat final de l'aménagement.

Les personnes auditionnées disent être satisfaites du projet. Le rétrécissement de la chaussée et l'élargissement des trottoirs sont des mesures non négligeables, et elles en attendent un léger impact sur la vitesse. Elles attendent également des résultats en termes de réduction de bruit après la pose du revêtement phonoabsorbant.

M. Dubois explique que, s'il n'avait tenu qu'aux habitants, les mesures prises auraient sans doute été plus radicales. Toutefois, le groupe de travail est conscient que le projet d'aménagement actuel apporte des améliorations cohérentes et concrètes, même s'il résulte d'un compromis entre différentes parties dont les intérêts doivent aussi être pris en compte.

Au sujet de la rumeur concernant des négociations visant à réduire de moitié les aménagements proposés dans la proposition PR-732, le groupe de travail dit

s'en être inquiété auprès de M^{me} Giraud. Cette dernière leur a expliqué que les coûts correspondaient à la réalité et qu'elle ne voyait pas comment les réaliser pour moins cher. Du côté des habitants, l'important est que les aménagements décrits dans le projet soient bien réalisés, et tant mieux pour la Ville si c'est moins cher!

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait savoir quelles améliorations pourraient être apportées à la zone 30 km/h, au-delà de la rue de Saint-Jean. M. Gonzenbach évoque la demande d'un passage piétons au croisement De-Gallatin-Confessions et à l'intersection Miléant-Saint-Jean, même s'il sait que les zones 30 km/h prévoient la suppression de ce type de passage. M. Dubois signale une pétition pour la fermeture au trafic de la partie de l'avenue De-Gallatin qui aboutit à l'avenue d'Aire, et mentionne la demande d'un aménagement cyclable à Planète Charmilles. S'agissant de la fermeture d'autres rues, il rappelle le projet avorté de la rue du Beulet et espère qu'on y reviendra après la réalisation de l'aménagement de la rue de Saint-Jean. Il précise toutefois que les habitants du quartier n'ont jamais eu pour ambition de fermer le quartier à la circulation.

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement

Concernant la proposition PR-732, M. Pagani tient à dire que la sécurité n'a pas de prix dans une rue qui a encore montré sa dangerosité récemment. Dans un premier temps, le devis de cette proposition l'a laissé songeur, mais le projet est cohérent et résulte d'une longue réflexion, à laquelle les habitants du quartier ont pris part activement. Il nous explique que le Conseil administratif a autorisé la transmission du projet au Conseil municipal après qu'il s'est engagé auprès de ses collègues de l'exécutif à essayer de réduire son coût de moitié. Or, après réflexion et étude, il s'est révélé que le seul moyen d'y arriver serait de couper la rue en deux et, donc, de faire les aménagements de surface seulement sur 400 m de longueur. Les services concernés devraient ensuite juger quelle partie du tronçon serait la plus pertinente pour réaliser ces travaux. M. Pagani tient à signaler que le revêtement phonoabsorbant coûte 6 francs de plus le mètre carré, mais qu'il réduira le bruit de 3 décibels pendant sept ans.

Questions des commissaires

M. Pagani a donné pour directive de poser systématiquement du revêtement phonoabsorbant sur la centaine de rues de la ville en zone d'alarme. Il précise que cette mesure n'a pas encore été budgétisée.

Le magistrat est conscient que ce projet d'aménagement répond bien aux souhaits du Forum démocratie participative.

Un commissaire Vert rappelle l'acceptation populaire des 200 rues piétonnes et demande si des axes du quartier de Saint-Jean pourraient être fermés au trafic. M. Pagani répond que des scénarios sont en examen, mais qu'il faut tenir compte de l'avis des habitants, qui ne souhaitent pas vraiment fermer des rues à proximité d'une zone 30 km/h. Avant toute chose, il tient à se concerter avec eux.

Audition de l'Association des parents d'élèves des écoles de Saint-Jean et du Devin-du-Village (APESJDV), représentée par M^{mes} Anouk Dunand Gonzenbach, Nathalie Betancourt-Lamy et M. Yves Meylan

M^{me} Dunand Gonzenbach explique que l'APESJDV (APE), fondée en 2007, regroupe 60 parents des écoles primaires de Saint-Jean et enfantines du Devin-du-Village, qui elles-mêmes regroupent 350 enfants de tous les degrés. L'APE est très active dans le domaine de la sécurité des enfants et aussi très active dans le quartier et dans la vie des deux écoles, en participant à diverses fêtes, et en collaborant notamment à l'organisation du déménagement des classes à Cayla en vue de la rénovation de l'école de Saint-Jean.

M. Meylan souligne le choc que l'accident a causé parmi les habitants du quartier. L'APE est alors intervenue dans le dossier de la zone 30 km/h en écrivant au magistrat M. Pagani pour lui demander d'accélérer la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean.

M^{me} Betancourt-Lamy présente un échantillon d'une action artistique réalisée par les parents et les élèves, lors de la rentrée des classes en août 2009. Conçue par l'artiste Julia Sørensen, cette action a consisté à confectionner des bulles de bandes dessinées géantes et colorées portant des messages aux automobilistes, les invitant à ralentir. Des articles de presse ont rendu compte de cette action.

M. Meylan attire l'attention sur les endroits les plus dangereux de la rue de Saint-Jean: l'arrêt de bus et le passage piétons devant le rond-point Jean-Jacques, les passages piétons devant l'école de Saint-Jean et devant la crèche L'Île au Trésor au N° 39, l'arrêt de bus à la sortie Miléant. D'après le témoignage d'une patrouilleuse scolaire de l'école de Saint-Jean, les automobilistes sont particulièrement pressés à 8 h du matin. Elle est souvent insultée par des conducteurs, une fois elle a même été heurtée par une auto. Elle signale aussi que les grosses voitures stationnées devant l'école empêchent les patrouilleuses de bénéficier d'une vision optimale du trafic, à moins de s'avancer sur la chaussée.

Concernant d'autres améliorations possibles dans le quartier, l'APE est intervenue auprès du Service des écoles pour sécuriser le chemin des écoliers vers et depuis les établissements de Cayla. Il y a également une demande de fermer au trafic un tronçon situé devant la maison de quartier, qui est considéré comme un endroit dangereux, en raison de la présence de plusieurs équipements de jeu.

On sait qu'il faut s'attendre à une augmentation du trafic de 15% à l'horizon 2020. Les habitants ne revendiquent nullement la disparition des voitures à Saint-Jean. Leur objectif se résume à demander plus de sécurité pour les piétons. M^{me} Betancourt-Lamy fait savoir que, dans le quartier, il y a plusieurs parkings sous certains blocs d'immeubles, ainsi que le parking des Tilleuls, où il reste d'ailleurs des places à louer (au prix de 180 francs par mois).

M. Meylan dit qu'il faudrait insister auprès des TPG pour que les véhicules qui rentrent au dépôt respectent la vitesse autorisée.

Discussion et vote

La majorité des commissaires ne comprend pas l'attitude du Conseil administratif, qui a fait la proposition de réduire les coûts de la proposition PR-732 en réduisant la réalisation de ces travaux de moitié. L'impression générale est que le Conseil administratif ne prend pas ses responsabilités. La majorité des commissaires est favorable à la réalisation de ces aménagements, qui répondent à une réelle demande des habitants de Saint-Jean, et elle salue la mobilisation et l'engagement de ces derniers pour leur quartier.

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-732.

La proposition PR-732 est adoptée à la majorité des commissaires présents, par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC) contre 1 non (L) et 4 abstentions (1 R, 1 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse (AGT). Pour résumer la proposition, qui a reçu l'aval de la commission au vote final, je dirai qu'il s'agit de revoir le système séparatif de la rue de Saint-Jean sur un tronçon d'environ 1 km. L'ensemble du sous-sol de cette rue va passer en système séparatif; 550 m de canalisations de 30 à 80 cm de diamètre seront construites à une profondeur de 3,5 m environ, dont 200 m sur la rue de Saint-Jean et le reste sur les rues transversales.

Ensuite, il s'agira de revoir l'aménagement de cette rue. Je vous rappelle qu'il y avait eu un accident en 2009 en face de l'école de Saint-Jean qui avait évidemment ému bon nombre d'habitants et notamment des parents. Ce qui se passe, c'est que nous sommes en zone 30 km/h sur ce tronçon et dans une partie du quartier de Saint-Jean depuis 2007. Malheureusement, cette zone 30 km/h est très peu respectée.

Il y a des points de ralentissement, il y a par exemple le passage des bus TPG (Transports publics genevois), avec plusieurs arrêts sur un tronçon de 1 kilomètre.

Or, typiquement, quand les bus s'arrêtent, les voitures ont la mauvaise idée de les dépasser. Comme il y a deux arrêts de bus qui sont juste avant des passages piétons, cela peut provoquer des accidents, comme cela a été le cas en 2009.

Il faudra donc revoir cet aménagement. Malheureusement, nous ne pourrions pas empêcher, dirons-nous, le côté rectiligne de cette rue. Nous sommes conscients que lorsqu'une ligne est droite, surtout sur une grande longueur de 1 km, les gens ont tendance à accélérer, même les TPG. Des tests de vitesse ont été produits par une entreprise et présentés au Forum Saint-Jean. Facilement, les automobilistes et les autobus peuvent rouler au-dessus de 30 km/h, voire jusqu'à 40 km/h, sinon plus encore.

Il s'agit de réaliser ces aménagements, de replanter certains arbres, de profiter du resserrement de la chaussée pour amener plus de sécurité dans le quartier. Nous allons également refaire le revêtement et poser un bitume phonoabsorbant, parce qu'il y a des normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). La bonne nouvelle, comme c'est une zone 30 km/h, c'est qu'on ne prendra pas le revêtement le plus cher et le plus performant. Je n'ai plus le détail du matériau, mais pour ceux qui ne le savent pas, au-dessous de 30 km/h on entendra le bruit du moteur et non plus le bruit des roulements de roues.

Nous ferons donc une petite économie, même si le budget proposé ici pour ce projet est tout de même conséquent. Je ne peux que vous encourager, pour la sécurité des citoyens et des habitants, à voter ce crédit.

Premier débat

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues du Conseil municipal, peut-être dois-je en préambule parler de la notion de respect. La Ville de Genève a signé la «Charte du respect», lancée par notre ami Castella. Je dois dire que le Conseil administratif ne nous donne pas aujourd'hui un bon exemple de respect, puisque nous en arrivons à nous exprimer devant des sièges de magistrats vides. Je voulais quand même le relever, et je m'en étonne.

Maintenant, pour en venir à la proposition PR-732, nous relevons que le quartier de Saint-Jean a occupé à maintes reprises l'actualité de ce parlement municipal ces derniers mois. Pour mémoire, nous avons traité en commission de la pétition P-231 «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles». Tout récemment, le mois passé, c'était la motion M-906, qui concernait l'avenue De-Gallatin, acceptée par le Conseil municipal. Enfin, le mois dernier également, nous avons voté le crédit d'un peu plus de 14 millions de francs pour rénover l'école de Saint-Jean, le jardin d'enfants et, sauf erreur, la ludothèque.

Aujourd'hui, nous avons un crédit de 8,5 millions de francs, d'abord pour un aménagement de modération de trafic pour améliorer la sécurité des piétons, des enfants, des cyclistes dans le secteur, bien que nous ayons une zone 30 km/h, ce qui est regrettable mais, ma foi, il faut être pragmatique. Les panneaux ne suffisent pas; ils vont très bien avec les gens honnêtes et bien élevés, mais ils ne sont manifestement pas suffisants pour garantir la sécurité des personnes sur les lieux. Ensuite, il y a l'assainissement des eaux, un volet qu'on oublie assez facilement. On profitera de cette occasion pour séparer, améliorer le réseau.

Si nous pouvons être satisfaits pour ce quartier de Saint-Jean un peu oublié ces dernières années en matière d'équipements, je dois dire tout de même, au nom des Verts, que nous nous faisons du souci pour l'ensemble de la ville de Genève. Je m'explique. Avec cette proposition PR-732 d'un peu plus de 8 millions de francs, on réussira à assainir 1000 m de route – c'est le chiffre articulé en commission – alors qu'il y a des dizaines – je dis bien des dizaines – de kilomètres de rues à assainir dans notre ville d'ici à quelques années. Ces rues atteignent parfois des valeurs d'alarme, alors que la rue de Saint-Jean, elle, il faut le rappeler aussi, n'est pas dans cette situation délicate. On n'est pas en valeur d'alarme. Si vous regardez les cartes, la rue des Charmilles, juste à côté, est en zone rouge, donc en zone d'alarme.

Par conséquent, les Verts voteront bien sûr oui à cette proposition, tout en invitant le Conseil administratif – qui n'est pas là, mais je pense que vous transmettez, Madame la présidente – à chercher à développer des projets d'assainissement contre le bruit et d'amélioration de la sécurité plus raisonnables pour notre municipalité.

M. Guy Dossan (R). Au sein du groupe radical, nous n'avons pas la même lecture du projet qui nous est soumis ce soir. Nous nous étions abstenus en commission, ce soir nous voterons contre, mais pour la même raison. En effet, c'est un aménagement, là nous sommes d'accord. Mais pour la sécurité, excusez-nous du peu, c'est égal à quasiment zéro!

C'est une zone 30 km/h, nous sommes toujours d'accord. Le problème de cette zone 30 km/h, c'est qu'elle a une spécificité que peu de zones 30 km/h ont dans notre ville: elle est traversée par trois grandes lignes des transports publics, dont une est un trolleybus. Alors là, le problème, c'est que la sécurité en prend coup, parce qu'il y a aussi des normes pour la circulation des trolleybus. Ce qui veut dire que sous le couvert – ou sous le prétexte – de la sécurité, les seuls véhicules qui seront ralentis, Mesdames et Messieurs, seront ceux des transports publics...

En effet, comme l'a dit la rapporteuse, il faut rester rectiligne pour la circulation des transports publics. Les seuils de ralentissement ont des rampes extrê-

mement longues pour ne pas décâbler les perches des trolleybus, ce qui veut dire que toute voiture peut continuer à passer à 60 km/h si elle le veut. La seule chose où nous sommes d'accord, c'est que les gens ne pourront plus dépasser un bus à l'arrêt, comme ils le font maintenant.

Mais cela veut dire, au final, une sécurité égale à zéro, parce que, sur les zones 30 km/h – j'avais oublié un petit détail – en principe vous n'avez pas de stop aux intersections, et les TPG exigent des stops de façon à ce que quelqu'un ne coupe pas la route devant un trolleybus avec 200 personnes à l'intérieur au moment où il arrive. Conclusion, je répète, une sécurité égale quasiment zéro!

C'est bien de proposer cet aménagement à la population en lui disant que ce sera beaucoup mieux. Et, certes, la rue de Saint-Jean a besoin d'un aménagement. Le bas de cette rue est sinistré, les trottoirs sont défoncés, nous sommes bien d'accord. Mais 8,5 millions de francs, comme l'a dit le préopinant Vert, pour 1 kilomètre et pour une sécurité qui sera égale à quasiment zéro, c'est, pour le groupe radical, extrêmement cher pour le résultat que nous atteindrons.

Nous aurons simplement de l'aménagement pour 8,5 millions de francs et c'est ce qui nous inquiète et nous fait penser que, dorénavant, dans ce genre de rue traversée par les transports publics, ou bien on demande aux transports publics de passer ailleurs, ou bien on réfléchit à ce qu'on entend vraiment par sécurité dans ces quartiers. Comme je l'ai dit en préambule, c'est une des seules rues avec autant de lignes des TPG. Mais, à l'avenir, il faudra réfléchir si un projet est touché par ce genre de problème dans d'autres rues, parce qu'on promet à la population une sécurité qui, réellement, n'existe pas. C'est bien pour cette raison que nous refuserons cette proposition de 8,5 millions de francs.

M. Christian Lopez Quirland (S). Nous socialistes, nous exprimons notre satisfaction de voir enfin aboutir un projet de longue date. Au nom du groupe socialiste, j'aimerais saluer deux associations, le Forum démocratie participative de Saint-Jean et l'Association des parents d'élèves, qui ont bataillé depuis de longues années pour l'aboutissement de ce projet.

Nous l'avons aujourd'hui, tant mieux, comme ma préopinante d'A gauche toute! l'a dit. Les trottoirs seront élargis, la chaussée rétrécie et aménagée, nous planterons plus d'arbres, en vue d'améliorer la qualité de vie de Saint-Jean, ce qui est une excellente chose. C'est ce que voulaient les habitants de Saint-Jean. Nous voterons donc cette proposition.

Néanmoins, deux questions politiques nous préoccupent à l'heure actuelle et nous rejoignons là les préoccupations du Parti radical, même si nous n'allons pas, comme vous, nous opposer. Mais une préoccupation, Mesdames et Mes-

sieurs, dépasse aujourd'hui les clivages et les conflits politiques, à savoir le rôle et la place des zones 30 km/h en ville. Nous constatons, malgré l'amplification des zones 30 km/h en ville de Genève, un non-respect et des incivilités de la part d'automobilistes.

Il est très difficile de s'attaquer à ces comportements, à moins, et vous transmettrez à mon préopinant radical, Madame la présidente, de fermer toutes les rues aux voitures. Une initiative est allée dans ce sens. Heureusement, il y a des automobilistes qui respectent les zones 30 km/h, à la différence de beaucoup d'autres. Personnellement, je travaille aux Pâquis et nous sommes plusieurs ici à habiter dans ce quartier; nous savons que des automobilistes ne respectent pas ces limitations. Soit, mais nous pouvons dire aujourd'hui que cette extension des zones 30 km/h est une avancée dans le quartier de Saint-Jean.

Cela nous amène à quoi? A nous poser une question politique essentielle. Le groupe socialiste l'a prôné depuis le début de la législature, si on ne s'attaque pas à la source du problème, on résoudra difficilement la question des zones 30 km/h. Et quelle est la source du problème? La source du problème, c'est que nous devons œuvrer pour une meilleure utilisation de la voiture en ville, pour un meilleur développement de la mobilité douce, pour l'extension de parkings d'échange pas obligatoirement situés en ville de Genève. Toutes ces questions-là sont à l'ordre du jour.

L'autre question qui nous préoccupe également, c'est celle des normes OPB, c'est-à-dire la baisse du bruit. Il est clair que dans ce projet, vous l'avez dit et répété, 1 128 000 francs sont destinés au bitume qui sera posé. Il est clair que le bruit est un vrai problème. Si nous prenons le rapport du Conseil d'Etat sur les mesures d'assainissement du bruit, qui date de 1998, ce document dresse la liste des rues prioritaires où les problèmes de bruit sont graves: la rue de Lausanne, la rue de Lyon, la rue de la Servette, la rue de Chantepoulet, la rue de Cornavin, l'avenue du Mail, la route de Meyrin, et j'en passe. C'est un problème économique étant donné que si nous devons mettre le même béton partout en ville de Genève et poser du bitume antisonore, le coût représenterait des millions de francs.

Nous revenons donc au problème de fond, et ce problème de fond est explicité dans l'ensemble des rapports, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal. Si nous n'empoignons pas le problème à la source, nous pourrions difficilement nous attaquer à la question du bruit, étant donné que, pour la seule rue de Saint-Jean, on prévoit entre 15% à 20% d'augmentation du trafic automobile d'ici à 2020. Le problème dépasse les clivages politiques et il est nécessaire de le prendre à bras-le-corps. Nous devons nous coordonner avec le Canton, car il n'y a pas de meilleure ou de plus mauvaise manière d'agir.

Quant à nous, groupe socialiste, nous sommes contents de voter ce projet, contents de voir une amélioration concrète pour les habitants, les utilisateurs et

les parents d'élèves du quartier de Saint-Jean. Maintenant il est clair que nous pouvons régler quelques petites questions, et c'est une pointe d'ironie envers mon préopinant radical. Nous pouvons discuter pour que les chauffeurs des TPG roulent plus lentement... (*Remarque de M. Dossan.*) Voilà, pas à 60 km/h, mais à 30 km/h! Comme le disait mon collègue Vert, c'est une question de respect. Bravo, André Castella!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends ici la parole en tant que membre du groupe démocrate-chrétien, mais aussi et peut-être surtout comme habitante de Saint-Jean. Je salue cette proposition, qui permettra d'augmenter la sécurité dans le quartier, puisque c'est un secteur qui en a bien besoin, comme l'ont rappelé les précédents intervenants. Une crèche et une école s'y trouvent à proximité. Je profite également de cette occasion pour saluer l'énorme travail du Forum Saint-Jean, qui s'est beaucoup investi dans tout ce dossier.

Je regrette cependant que nous ayons dû attendre deux ans le dépôt de cette proposition PR-732 par le Conseil administratif. La zone 30 km/h a été inaugurée en 2007, or, manifestement, une partie de cette zone n'était pas aménagée de façon à ce que les limitations de vitesse soient respectées. La rue de Saint-Jean, tout le monde le sait, est aussi droite et presque aussi large qu'une autoroute, et j'ai eu l'occasion de voir à maintes et maintes reprises des voitures, des taxis et des bus dépasser allégrement et largement la limitation de vitesse.

Alors, à l'avenir, si le Conseil administratif décide de créer une zone 30 km/h dans un quartier, j'espère qu'il s'assurera qu'elle est véritablement aménagée pour que les piétons n'aient pas le faux sentiment d'être protégés, alors qu'ils ne le sont pas. Manifestement, limiter à 30 km/h une ligne droite et large nécessite de gros aménagements. C'est malheureux, mais c'est ainsi, il faudra plus qu'une simple signalisation à l'entrée de la zone.

J'espère que le Conseil administratif saura en tirer les conclusions lorsqu'il se penchera sur d'autres zones 30 km/h en ville de Genève.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral a toujours voté les crédits qui lui étaient demandés pour l'entretien de nos installations d'eaux usées et d'eaux propres, donc pour les canalisations. Il y a deux manières d'intervenir: soit on profite de modifier et d'adapter nos installations en sous-sol parce qu'on a des travaux en surface, soit l'inverse.

Ceci dit, je me demandais – heureusement que M. Lopez Quirland en a parlé! – quand viendrait l’initiative pour la fermeture de 200 rues... Pour nous, à la commission des travaux et des constructions, la question était claire. Il y a trois ans, on a fait une zone 30 km/h, parce qu’on fait automatiquement des aménagements sur cette rue. Puis, demain, on fermera 200 rues à Genève, avec toutes les conséquences que ces travaux impliqueront. Le ciment et la peinture du marquage ne seront pas encore secs et voilà qu’on va commencer à tout changer... Cela, nous ne pouvons tout simplement pas l’accepter.

C’est la raison pour laquelle les libéraux attendaient que cette proposition soit suspendue, et c’est pourquoi nous ne pouvons pas la voter.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Vous le saviez déjà, le groupe A gauche toute! votera évidemment ce crédit. Je tiens toutefois à rappeler deux ou trois choses. Tous les préopinants se sont prononcés sur la question de la sécurité, qui n’atteint pas les 100%, et je ne sais même pas si elle atteint les 50% avec la rénovation de cette rue.

Vous êtes bien d’accord, si le risque zéro existait, nous le saurions tous. Or il n’existe pas. Que pouvons-nous donc faire alors? Je pense que c’est une question de priorité. La priorité, c’est que la rue de Saint-Jean est un axe entre divers quartiers, avec trois lignes de bus qui circulent, et qu’une rénovation est nécessaire.

La facilité, dirons-nous, pour réduire la vitesse dans une zone 30 km/h, consisterait à créer un parcours en zigzag dans cette rue. Mais c’est impossible, premièrement à cause des bus des TPG, dont on ne se passera pas. J’habite moi-même à Saint-Jean et je les vois rouler suffisamment souvent à une vitesse supérieure 30 km/h. Il pourrait être intéressant, sachant que beaucoup d’automobilistes circulent au-delà de cette vitesse, que les gros transporteurs au moins – et les bus TPG en font partie – respectent cette zone 30 km/h, ce qui serait un bon exemple de civilité.

En outre, je tiens à saluer, au nom du groupe A gauche toute! aussi, l’excellent travail fait par les habitants, donc le Forum démocratie participative de Saint-Jean. C’est un quartier où les habitants se mobilisent beaucoup, comme d’ailleurs – nous en parlions hier soir – à la Jonction autour de l’école Carl-Vogt. Non seulement ils se sont mobilisés, mais ils ont étudié la question et fait des propositions aux politiques de la Ville, au Conseil administratif, pour des améliorations

au niveau de la sécurité, propositions qui seraient valables sur certaines rues de Saint-Jean.

Il faut également saluer l'action du Forum démocratie participative de Saint-Jean au moment de l'accident en 2009. Avec les classes, les habitants ont eu l'idée de créer des petits panneaux qu'ils ont affiché tous les 50 m sur le tronçon de la rue de Saint-Jean, dans différentes langues, pour inviter les automobilistes à réduire leur vitesse. Ces panneaux sont visibles, et nous en avons également parlé.

Je ne peux que vous encourager à voter ce crédit. Certes, les Verts ont soulevé une question importante qui nous préoccupe également. Une majorité de ce plénum a voté les 200 rues piétonnes et nous attendons du Conseil administratif – mais je ne me fais pas de souci de ce côté-là – un travail intelligent à cet égard. Des inquiétudes ont été exprimées par des préopinants quant aux travaux... Le bitume ne serait pas sec au moment où on dira: «On vient de rénover une rue et on va la fermer...» Pour notre part, nous souhaitons des propositions intelligentes et qu'on ne mette pas certaines rues aux normes OPB en les rénovant entièrement pour ensuite les fermer, sachant que le bitume coûte cher.

Mais, comme je le disais, je ne me fais pas de souci de ce côté-là, les services travaillent très bien. Pour l'heure, il y a donc une urgence à voter ce crédit pour Saint-Jean, car le crédit qui suivra concernera, je vous le rappelle, le trottoir atterrissant aux voies ferrées, qui risque de s'effondrer. Il s'agira également de le voter en urgence.

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figurek, présidente.)

M. Jacques Baud (HP). A Genève, la voiture s'est emparée de la ville, au détriment des humains. C'est devenu une sorte d'aberration. Il n'y a plus de cité, il n'y a plus de ville, il n'y a plus que des voitures, des bruits de moteurs! C'est un enfer.

Dans ce projet, je vois une amélioration de par la limitation de la circulation des voitures, une amélioration indispensable pour rendre quelque peu ce quartier à la population et y assurer une plus grande sécurité pour les enfants qui y circulent. Je rappelle qu'il y a beaucoup d'écoles. Ma foi, redonnons ce quartier aux gens du quartier, il est plus que temps!

Je rappelle d'ailleurs que beaucoup de rues, dans ce quartier de Saint-Jean, sont accrochées quelque part à notre ami Jean-Jacques Rousseau. Alors, pour cet anniversaire qui s'en vient, faisons un effort et votons oui à ce projet!

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous nous étions abstenus. A l'écoute de ce débat, après un caucus et, bien sûr, une réflexion sur toute cette problématique, nous allons vers une acceptation de cette proposition, mais avec certaines cautèles. Il est vrai que ce projet n'est pas le plus parfait au sens du meilleur aménagement, nous l'avons dit en commission. Nous avons d'ailleurs eu de la peine à obtenir certains documents, que nous avons quand même finalement reçus.

Les réponses sur le phonoabsorbant ont été celles qu'elles étaient, mais le produit est ce qu'il est. Ce qui nous a surtout incités à revisiter la décision de manière un peu différente, c'est que le Forum de Saint-Jean et l'administration ont réellement été à l'écoute des besoins des gens de ce quartier très particulier. On reproche très souvent, je ne dis pas trop souvent mais souvent à juste titre, que cette concertation ne se déroule pas bien. A Saint-Jean, elle a eu lieu dans de bonnes conditions. C'est un signe: que nous l'acceptons ou non, de toute façon, ce projet sera voté. Mais je pense qu'il est bon, par moments, d'aller de manière assez déterminée dans le sens du mieux, pour le bien-être des gens.

Raison pour laquelle nous voterons cette proposition.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous transmettez à M. Baud que les voitures ne se sont pas emparées des humains... c'est le contraire! Jusqu'à nouvel avis, les humains se sont emparés des voitures et le partage des différents moyens de transport ne donne peut-être pas toujours satisfaction à tout un chacun...

Mais je crois que, ce soir, M^{me} Arlotti a fait véritablement exprès. Au sujet – elle n'écoute pas, alors vous lui transmettez, Madame la présidente – de ce que j'ai dit, c'est que les travaux ne seront ni secs ni finis qu'on aura déjà changé son fusil d'épaule, à cause de cette fameuse initiative. Sachez bien que ce n'est en tout cas pas les libéraux qui ont soutenu cette initiative pour la fermeture de 200 rues!

Tant que nous ne connaissons pas les rues qui seront fermées – si jamais vous aviez une majorité, hélas! – bien sûr que nous lancerons un référendum. Mais le nouvel aménagement aura des conséquences sur le trafic, y compris à cet endroit-là. Automatiquement, il faudra réaménager de manière totalement différente, y compris dans les rues avoisinantes, et notamment à la rue de Saint-Jean.

C'est garanti, c'est certain, cet aménagement aura une incidence. Les travaux ne seront pas terminés que déjà il faudra recommencer! Et c'est ce que nous ne voulons pas et c'est la raison pour laquelle nous refusons cette proposition.

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts aimeraient dire au groupe libéral qu'il ne doit pas avoir peur de l'avenir. Il ne doit pas avoir peur du changement. Bloquer ce projet, qui est un projet important pour le quartier de Saint-Jean au niveau de la sécurité des personnes, sous prétexte que l'initiative pour 200 rues piétonnes, ou portions de rues piétonnes, n'est pas encore développée, nous paraît relever de la mauvaise foi.

Je rappelle que, il y a vingt ans, le groupe des Verts Ville de Genève a lancé une initiative pour couvrir les voies CFF. Eh bien, aujourd'hui, elles sont couvertes, je crois que tout le monde en est content! Si on avait agi comme le fait ce soir le groupe libéral, ces voies n'auraient jamais été couvertes. N'ayons donc pas peur du changement et allons de l'avant avec cette proposition!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont été dites. Une est essentielle: la sécurité n'a pas de prix. Vous savez déjà qu'il y a eu un accident qui, heureusement, n'a pas porté grandement à conséquence pour les deux enfants qui l'ont subi. Mais toujours est-il qu'il y a eu un accident sur cette rue où le trafic est de transit.

Les personnes qui connaissent un peu l'avenue d'Aïre et ses engorgements, en tout cas au niveau du carrefour des Charmilles, imaginent très bien des voitures en transit qui passent à la rue de Saint-Jean pour rejoindre ensuite la circulation qui descend sur la Jonction ou sur Saint-Gervais. C'est la réalité. Nous devons prendre des mesures.

Dès que ce projet m'a été présenté – en tout cas son coût – j'ai eu les mêmes réticences que vous. Toujours est-il que la sécurité n'a pas de prix. Comme certaines d'entre vous l'ont exprimé, on a tardé, bien que le bilan sur la zone 30 km/h ait été effectué et présenté au Forum de Saint-Jean en été 2008. Nous avons rapidement réagi, parce que le constat était évident: cette zone 30 km/h n'était pas respectée – et de loin! – puisque la majorité des automobilistes l'empruntaient à 50 km/h. Je m'en voudrais s'il arrivait un accident avant l'exécution des travaux, aussi je vous invite à voter cette proposition.

L'autre petite lance que j'aimerais rompre, c'est contre M. Dossan, qui, chaque fois qu'il s'agit de limiter la circulation, dit: «Oui, mais il y a les bus et on ne peut pas limiter la circulation des bus!» Monsieur Dossan, une mesure permettrait de faire en sorte que les bus passent avec un petit soubresaut. Il suffirait de rehausser les passages cloutés de quelques degrés; les bus circuleraient mais les automobilistes ne se sentiraient pas le droit de passer sur ces passages surélevés.

Il en est ainsi dans n'importe quelle ville en Europe, et ça fonctionne très bien! Ce n'est pas parce que M. Dossan a décidé que cela ne fonctionnerait pas

à Genève que nous ne pouvons pas faire en sorte d'aménager nos rues de cette manière-là, en donnant la priorité à certains modes de déplacement, notamment le déplacement à pied et les transports publics.

M. Queloz soulève la question des 200 rues piétonnes. On attendrait de réaliser un aménagement parce que 200 autres rues arrivent... Bien évidemment, nous ne sommes pas stupides au point de dire: «Ah, mais non, la première qu'on va aménager, c'est la rue de Saint-Jean, et on va tout redémonter...» Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit, avec cette initiative, de faire en sorte que des rues soient fermées aux abords des écoles ou des crèches, sur des rues du réseau secondaire.

Je vous informe d'ailleurs qu'à la prochaine session vous serez nantis de ce que j'avais promis à ce Conseil municipal, à savoir d'un certain nombre de mesures de concrétisation de cette initiative «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!». Nous aurons alors un véritable débat sur la politique que nous entendons mener dans cette ville, pour la législature prochaine bien évidemment.

M. Guy Dossan (R). M. le maire a voulu rompre une lance... Je vais lui renvoyer sa lance! Je ne me rappelle pas avoir dit qu'on ne pouvait pas faire de seuils. J'ai dit que ceux qu'on allait faire à la rue de Saint-Jean ne serviraient à rien. Pour une raison simple: si vous prenez les seuils de la rue Liotard, où vous avez une très petite rampe, en effet, ils stoppent les gens. En l'occurrence, sur la rue de Saint-Jean, vous avez d'immenses rampes et cela ne surprend personne. C'est tout ce que j'ai dit. Vous pouvez faire tous les seuils que vous voulez, mais ils ne servent à rien, parce que la rampe est trop longue. Voilà!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 47 oui contre 17 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 45 oui contre 17 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 7 641 710 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 230 000 francs, soit un montant brut de 7 871 710 francs, destiné aux travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean (tronçon compris entre le pont des Délices et le rond-point Jean-Jacques).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 871 710 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 879 400 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 159 000 francs, et de 77 100 francs concernant le rembourse-

ment des raccords de collecteurs privés, soit un montant brut de 1 115 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement des eaux de la rue de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 115 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprendrons à 20 h 30 avec le rapport PR-774 A sur la salarisation de ludothèques, puisque M. Tornare est arrivé, puis par le débat sur le projet d'arrêté PA-99, «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques», et celui sur la motion M-894, «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...» Excellent appétit et à tout à l'heure!

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5922
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5922
3. Questions orales	5924
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 882 000 francs, soit:	
– un crédit de 822 000 francs destiné aux travaux d'assainissement urgents (élimination de l'amiante dans les matériaux faiblement agglomérés) de diverses crèches de la Ville de Genève, suite au processus d'expertises mené par le Service des bâtiments, et plus particulièrement dans la crèche Bertrand située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, section Genève-Plainpalais;	
– un crédit de 60 000 francs destiné au relogement provisoire des enfants de la crèche Bertrand durant les travaux d'assainissement, située avenue Bertrand 20, parcelle N° 1724, feuille N° 70, sec- tion Genève-Plainpalais (PR-777 A)	5932
5.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scéno- graphique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tri- centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, <i>2012 Rousseau pour tous</i> , pour un montant total de 852 500 francs, soit:	
– un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;	
– un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalé- tique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville (PR-760 A) .	5941
5.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs, porté à 626 200 francs, destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rous- seau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève- Cité (PR-661 A1)	5945

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, par la rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt (PR-696A) 5962
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 8 521 100 francs destiné:
- pour un montant net de 7 641 710 francs, aux travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean (tronçon compris entre le pont des Délices et le rond-point Jean-Jacques), déduction faite d'une subvention fédérale en faveur des mesures d'assainissement du bruit des routes de 230 000 francs, soit un montant brut de 7 871 710 francs;
 - pour un montant net de 879 400 francs, aux travaux de construction pour la mise en séparatif du réseau public d'assainissement de la rue de Saint-Jean, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 159 000 francs, et de 77 100 francs concernant le remboursement des raccords de collecteurs privés, soit un montant brut de 1 115 500 francs (PR-732A) 5968
8. Propositions des conseillers municipaux 5988
9. Interpellations 5988
10. Questions écrites 5989

La mémorialiste:
Marguerite Conus

